

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAIPH)



2019-2022

Mise à jour 2022 et bilan 2020-2021



Ville de
Saguenay

Adopté par Le comité exécutif Le 9 février 2022
Résolution VS-CE-2022-130

TABLE DES MATIÈRES

Notice - Rédaction du Plan d'action favorisation l'intégration des personnes handicapées (PAIPH)	3
Lexique des acronymes	4
Préambule et cadre légal	5
Mot de la mairesse de Saguenay	6
Le PAIPH	7
Mission	7
Engagement	7
Objectifs	7
Clientèle ciblée	7
Plan d'action, mise à jour et réalisations	7
Rôle et responsabilités des membres du comité de travail (CT)	8
Rôle et responsabilités des membres du comité consultatif (CC)	9
Sous-comités (SC)	10
Portrait de l'organisation	11
Mission et valeurs	11
Territoire et habitants	11
Services municipaux	12
SECTION 1 – Aménagement urbain et lieux publics	15
Chaussée, trottoirs et déneigement	16
Stationnements et traverses de rue	18
Mobilier urbain sur la voie publique et dans les parcs.....	23
Lieux publics, commerces et terrasses	23
Aménagement des parcs et espaces verts	24

SECTION 2 – Immeubles	26
Accessibilité intérieure	27
Accessibilité extérieure	29
Information, signalisation et système de sécurité	31
Fournisseurs de services	31
SECTION 3 – Programmes, services emploi et formation	32
Programmes, services et approvisionnement	33
Emploi, intégration et maintien	37
Sensibilisation et formation	38
SECTION 4 – Loisir, culture, sports, plein air et vie communautaire	42
Arts, culture, patrimoine et bibliothèques	43
Arénas, sports et plein air	47
Vie communautaire, participation citoyenne et organismes	52
Événements	55
Mise en œuvre du plan d'action	57
SECTION 5 – Sécurité, prévention et intervention	62
Service sécurité incendie (pompiers)	63
Service de police et cour municipale	65
SECTION 6 – Transport	69
Transport en commun et transport adapté	70
SECTION 7 – Communications	73
Remerciements	76

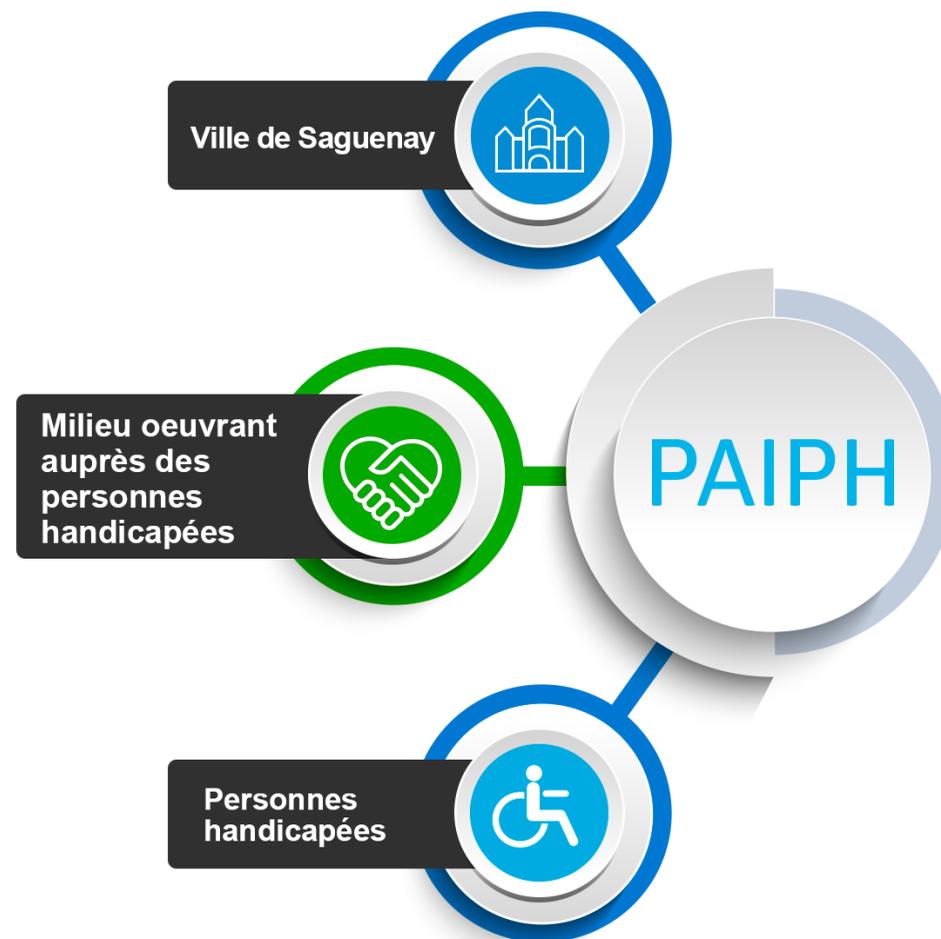
Rédaction du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH) 2019-2022

La rédaction du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH) a été rendue possible grâce à la participation des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées, des citoyens en situation de handicap ainsi que du personnel municipal.

La démarche de réflexion s'est effectuée par le biais de différents mécanismes de consultation :

- Bilan et perspectives du plan d'action 2016-2018;
- Rencontres du comité consultatif;
- Rencontres du comité de travail;
- Rencontres des sous-comités de chaque sphère d'intervention du plan d'action;
- Rencontre de planification stratégique avec le comité consultatif et le comité de travail;
- Requêtes et demandes déposées par les citoyens et organismes au PAIPH.

Ainsi, les mesures et les obstacles identifiés tiennent compte du quotidien des personnes en situation de handicap ainsi que des réalités de chacun des services municipaux.



LEXIQUE DES ACRONYMES

ADHIS	Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay
AMM	Aide à la mobilité motorisée
APDPH	Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière
ARLPH	Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Saguenay–Lac-Saint-Jean
ARPTC	Association Renaissance des personnes traumatisées crâniennes du Saguenay–Lac-Saint-Jean
AU	Accessibilité universelle
CC	Comité consultatif
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CRDP	Centre de réadaptation en déficience physique Le Parcours
CRDITSA	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme
CT	Comité de travail
INTER	Interassociation des personnes handicapées du Saguenay
GOPHS	Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay
MADA	Municipalité amie des aînés
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAIPH	Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SAR	Société de l'autisme du Saguenay–Lac-Saint-Jean
SC	Sous-comité
STS	Société de transport du Saguenay

PRÉAMBULE ET CADRE LÉGAL

Cadre légal

En vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les municipalités de plus de 15 000 habitants doivent produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. De plus, chaque année, les municipalités assujetties à la loi doivent déposer, à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées ou bien la mise à jour de leur plan d'action, en plus de leur transmettre un bilan des actions réalisées durant l'année.

Au-delà de l'obligation gouvernementale, c'est avec sérieux et engagement que depuis 2004, la Ville de Saguenay entreprend des actions dans le but d'améliorer l'accessibilité universelle de ses services et des infrastructures publiques qui lui appartiennent. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH). Ce plan d'action constitue un outil de travail fort efficace qui permet à Saguenay de structurer et de planifier ses actions ainsi que d'identifier les améliorations à apporter pour le bien-être et l'épanouissement des personnes en situation de handicap sur son territoire. La Ville de Saguenay produit un plan d'action triennal qu'elle modifie et adapte aux réalités des personnes handicapées par le biais de sa mise à jour annuelle.

Depuis janvier 2011, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a la responsabilité de la mise en œuvre du *Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH)* de la Ville de Saguenay. La prémisse de base du plan d'action 2019-2022 s'insère dans une continuité des grands champs d'action ayant été mis en place en 2016, 2017 et 2018. La structure de consultation ayant subi certaines modifications, cela a permis un maillage fort efficace entre les gens du milieu et la municipalité, menant à l'atteinte des résultats escomptés et à la mise en place de projets d'envergure pour les prochaines années. Le travail de toutes les parties impliquées permet de développer des projets adaptés, répondant aux besoins identifiés par le milieu, ainsi que d'en faire la promotion de façon efficace.

Pour assurer la réalisation du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2019-2022, deux comités principaux œuvrent de concert : le comité de travail (représentants municipaux) et le comité consultatif (représentants du milieu et citoyens). Cette concertation donne lieu à un partenariat efficace. Le plan d'action 2019-2022 est divisé en sept sections rassemblant les observations, les obstacles, les actions, les indicateurs de réussite ainsi que l'échéancier prévu :

Section 1 : Aménagement urbain et lieux publics

Section 2 : Immeubles

Section 3 : Programmes, services, emploi et formation

Section 4 : Loisir, culture, sport, plein air et vie communautaire

Section 5 : Sécurité, prévention et intervention

Section 6 : Transport

Section 7 : Communications

Mise à jour et bilan

Chaque année, la municipalité a l'obligation d'effectuer une mise à jour de son plan d'action à l'égard des personnes handicapées ainsi qu'un bilan des actions réalisées. Cela assure d'agir conséquemment à l'évolution des besoins de citoyennes et citoyens en situation de handicap et des obstacles rencontrés au quotidien.

MOT DE LA MAIRESSE DE SAGUENAY



À Saguenay, l'intégration et l'accessibilité des personnes vivant avec un handicap à nos différents services est une importante préoccupation. C'est pourquoi le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH) est un dossier qui nous tient tant à cœur. Chaque année, les services municipaux identifient les actions prioritaires à réaliser afin d'améliorer la qualité de vie et l'accès à nos services pour cette clientèle particulière. C'est par un travail, en étroite collaboration, avec les ressources du milieu que nous pouvons arriver à optimiser l'environnement urbain.

C'est d'ailleurs grâce à cette concertation avec le milieu que nous pouvons établir la pertinence et la priorité des différentes initiatives de mieux vivre ensemble. En effet, une bonne écoute des personnes qui vivent cette réalité au quotidien est primordiale à l'élaboration de notre plan d'action triennal.

Ce plan d'aménagement sera ensuite revisité chaque année, par les différents acteurs de ce mouvement, afin de réévaluer la pertinence des actions posées et ainsi d'identifier les améliorations possibles. Cette vérification annuelle nous assure que les mesures engagées prennent en considération les nouvelles réalités technologiques et sociales. Par cet examen régulier de l'avancée des initiatives en temps réel, on assume aussi un contrôle de la qualité des interventions afin de répondre aux besoins réels de nos bénéficiaires.

Merci à toutes les ressources qui ont travaillé, de près ou de loin, à l'élaboration de ce plan d'action et qui s'investissent corps et âme au service de nos concitoyens qui vivent avec une limitation fonctionnelle. Le conseil municipal de Saguenay soutient cette démarche et encourage chacune et chacun à poursuivre les efforts nous menant vers un milieu de vie plus inclusif ainsi qu'une ville harmonieuse et accessible à toutes et à tous.

Julie Dufour

Mairesse

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAIPH)

Mission

La mission du PAIPH est de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées de la ville de Saguenay par la mise en place de diverses actions visant à contrer les obstacles à l'accessibilité universelle, en partenariat avec le milieu communautaire et les citoyens.

Engagement

Dans un but d'équité, dans la perspective du droit à l'égalité et avec une approche inclusive, la Ville de Saguenay s'engage à considérer les principaux éléments pour aménager des parcours sans obstacle afin de réduire ou d'éliminer les difficultés liées au déplacement des personnes en situation de handicap et favoriser leur participation citoyenne, pleine et entière, dans leur communauté.

Objectifs

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures municipales;
- Se doter d'équipements favorisant l'accessibilité des services et infrastructures;
- Aménager des espaces publics accessibles;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.

La Ville de Saguenay travaille pour et avec la communauté en situation de handicap.

Clientèle ciblée

Au sein de la population globale de la ville de Saguenay, 21 300 personnes âgées de 15 ans et plus¹ et 8 145 enfants âgés de moins de 15 ans² vivraient avec une forme d'incapacité, selon les plus récentes données statistiques (recensement de 2017). En ce sens, élaborer des stratégies pour assurer leur participation active dans la communauté est primordial. Ainsi, le PAIPH englobe toute personne vivant notamment avec :

- Une déficience liée à la mobilité;
- Une déficience intellectuelle;
- Une déficience visuelle;
- Une déficience auditive;
- Une maladie dégénérative;
- Un trouble de santé mentale;
- Un trouble du spectre de l'autisme;
- Un trouble de la parole.



Bref, toute personne dont l'accessibilité universelle est compromise temporairement ou de façon permanente.

Plan d'action, mise à jour et réalisations

Les plans d'action, les mises à jour ainsi que les projets et actions réalisés sont disponibles en ligne à handicap.saguenay.ca.

Pour toutes informations, contactez-nous :

Téléphone : 418 698-3200 poste 2
Courriel : paiph@ville.saguenay.qc.ca
Site Internet : handicap.saguenay.ca



¹ Statistique Canada. [Tableau 13-10-0750-01 Personnes avec et sans incapacités âgées de 15 ans et plus, régions métropolitaines de recensement](#) (Consulté le 29 novembre 2021).

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL (CT)

Le comité de travail a pour but de répondre aux besoins et aux priorités exprimées par le milieu pour permettre l'intégration des personnes vivant une situation de handicap à la ville de Saguenay.

Il a pour mandat d'analyser, de prioriser et de superviser l'élaboration du plan d'action par la mise en place et le développement de différents projets visant à réduire les obstacles à l'accessibilité dans les services et infrastructures de la ville de Saguenay.



COMITÉ DE TRAVAIL (REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX)	
Bureau de l'arrondissement de Jonquière	Vacant
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arts, culture et bibliothèques	2 membres
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division sports et plein air	1 membre
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division communautaire et développement social	3 membres
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arénas, logistique et évènements	2 membres
Service du génie	1 membre
Service d'Hydro-Jonquière	1 membre
Service de police	2 membres
Service de sécurité incendie	1 membre
Service des communications	1 membre
Service des immeubles – Division immobilisation	1 membre
Service des ressources humaines	1 membre
Service des travaux publics	1 membre
Société de transport du Saguenay (STS)	2 membres
Service du développement durable et de l'environnement	1 membre
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	1 membre
Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay (GOPHS)	1 membre
Total	21 membres

² Office des personnes handicapées du Québec. https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Versions_accessible/L_incapacite_cher_les_enfants_aux_Quebec_Recensement2016_acc.rtf (Consulté le 29 novembre 2021).

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF (CC)

Le comité consultatif a pour but de nourrir le partenariat PAIPH/organismes communautaires ayant pour clientèle les personnes handicapées.

Il a pour mandat d'informer, de conseiller, d'outiller et de diffuser les actions mises en place dans le cadre du plan d'action afin que ces dernières soient adaptées aux besoins et à la réalité des personnes handicapées, qu'elles soient connues du milieu communautaire et des personnes en situation de handicap.



COMITÉ CONSULTATIF (REPRÉSENTANTS DU MILIEU ET CITOYENS)	
Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière (APDPH)	2 membres
Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (ADHIS)	1 membre
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ARLPH)	1 membre
Association Renaissance des personnes traumatisées crâniennes du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ARPTC)	1 membre
Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Parcours – Déficience visuelle, auditive et aides techniques	1 membre
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (CRDITSA)	1 membre
Citoyens de la ville de Saguenay	4 membres
Conseil des aînés	1 membre
Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay (GOPHS)	1 membre
IntégrAction La Baie	1 membre
Interassociation des personnes handicapées du Saguenay (INTER)	1 membre
Société de l'autisme Saguenay–Lac-Saint-Jean (SAR)	1 membre
Ville de Saguenay	3 membres
Total	19 membres

SOUS-COMITÉS (SC)

Les sous-comités réunissent des membres du comité consultatif et du comité de travail qui y siègent par intérêt et expertise. Il y a un sous-comité de travail par sphère d'intervention (sections du plan d'action).



SOUS-COMITÉS PERMANENTS	
Aménagement urbain et lieux publics	8 membres du CC 3 membres du CT
Immeubles	8 membres du CC 1 membre du CT
Transport	11 membres du CC 3 membres externes 1 membre du CT
Programmes, services, emploi et formation	2 membres du CC 1 membre du CT
Loisir – Culture	2 membres du CC 2 membres externes 2 membres du CT
Loisir – Sports & plein air	4 membres du CC 3 membres externes 1 membre du CT
Loisir – Vie communautaire	5 membres du CC 2 membres externes 2 membres du CT
Sécurité, prévention et intervention	4 membres du CC 1 membre externe 2 membres du CT
Communication	3 membres du CC 2 membres externes 3 membres du CT

PORTRAIT DE L'ORGANISATION

Mission de la Ville de Saguenay

Dans une perspective de développement durable, la Ville de Saguenay se donne pour mission d'offrir des services municipaux de qualité et équitables, et d'assurer le développement cohérent de son territoire. Pour ce faire, la Ville :

- Exerce un leadership qui stimule l'engagement des élus, du personnel, des citoyens et des partenaires envers Saguenay;
- Offre des services municipaux qui répondent aux besoins avec efficacité, économie et efficience;
- Actualise un modèle de gestion responsable;
- Mise sur l'expertise et les compétences de ses employés;
- Met en valeur ses spécificités : créatrice de richesse et intégratrice de projets de développement, qualité du milieu de vie, ville portuaire et aéroportuaire, ville éducative, ville de plein air, ville culturelle.

Valeurs de la Ville de Saguenay



Territoire et habitants

Saguenay compte près de 147 410 habitants³ et sa superficie est de 1 165 km², soit plus de deux fois celle de l'île de Montréal. La proximité entre la ville et la nature permet le plus grand avantage : du temps pour soi et sa famille.

- 3 608 entreprises répertoriées sur son territoire⁴
- 6 parcs industriels
- 65 790 travailleurs⁴

³ Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec. <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/saguenay-lac-saint-jean/portrait-regional/occupation-du-territoire/>.

⁴ Statistique Canada. 2017. Série « Perspective géographique », Recensement de 2016. Produit n° 98-404-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario. Produits de données, Recensement de 2016.

Services municipaux

Pour réaliser le présent plan d'action, un imposant travail d'équipe est nécessaire, non seulement avec le milieu mais également avec les différents services municipaux afin de mener à bien les projets. La Ville de Saguenay emploie plus de 1 500 personnes, travaillant dans de nombreux services plus variés les uns que les autres. Voici un bref portrait des rôles des services municipaux de la Ville de Saguenay.

Affaires juridiques et greffe

Le Service des affaires juridiques et du greffe comprend quatre (4) divisions, soit 1-le contentieux, 2-la cour municipale, 3-la gestion des documents et des archives et, finalement, 4-le greffe. Il offre aux citoyens le service de correspondance au conseil, d'accès à l'information, de copies de règlements et de résolutions, d'assermentation ainsi que d'information générale s'appliquant au type de services offerts (réclamations, recours en justice, lois et réglementations, etc.).

Aménagement du territoire et urbanisme

Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a pour mission de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre le développement et le « redéveloppement » de la ville de Saguenay. Le tout est possible par la création de politiques stratégiques, de standards et de règles applicables aux travaux municipaux et à l'occupation du territoire. Il est chargé de réaliser les analyses et les documents nécessaires afin que les interventions du conseil, au niveau de l'aménagement du territoire, soient adéquates. Cela englobe les secteurs d'activités suivants :

- Planification (plan d'urbanisme, schéma d'aménagement) et mise en valeur du territoire;
- Aménagements municipaux;
- Protection du patrimoine;
- Réglementation d'urbanisme;
- Programmes gouvernementaux;
- Propriétés municipales.

Communications

Le Service des communications a pour mission de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les activités d'information, de communication et de relations publiques de la municipalité, de fournir une information précise et pertinente à l'ensemble de ses publics (internes et externes), clients et partenaires (actuels et potentiels), de maintenir une communication constante entre l'administration municipale et le public dans le but de garantir une compréhension mutuelle et une utilisation efficace des services offerts.

Culture, sports et vie communautaire

Le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire comprend quatre (4) divisions, soit 1-les arts, la culture et les bibliothèques, 2-le communautaire et le développement social, 3-les sports et le plein air ainsi que celle 4-des arénas, de la logistique et des événements. Le Service a pour objectifs de :

- Soutenir les organismes et bénévoles (clubs, corporations, etc.);
- Gérer les installations et les équipements (salles de spectacles, centres culturels, pavillons de loisirs, arénas, piscines, terrains sportifs, etc.);
- Réaliser des activités et actualiser celles-ci selon les besoins des clientèles (expositions, ateliers, cours, activités sportives, etc.);
- Collaborer à l'organisation d'événements;
- Planifier et encadrer le développement culturel, communautaire, plein air et sportif;
- Informer sur les activités et programmes offerts par le Service et les organismes partenaires;
- Partager son expertise avec d'autres organismes et institutions préoccupés du développement culturel, sportif et communautaire.

Développement durable et environnement

Le Service du développement durable et de l'environnement a pour mission de promouvoir et encadrer le développement durable, protéger l'environnement et gérer ses paramètres, soit l'eau, l'air, le sol, la biodiversité et les matières résiduelles. Sa vision est d'être la référence dans le domaine du développement durable et de l'environnement, tant pour les citoyens que pour les autres services municipaux de la ville de Saguenay.

Direction générale

La Direction générale de la ville de Saguenay a pour mission de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler l'ensemble des services offerts par la municipalité à la communauté. Basée sur l'approche du service client, sa raison d'être est d'assurer l'exécution des actions du conseil municipal, du comité exécutif et des conseils d'arrondissement dans le cadre de ses attributions suivant les dispositions de la loi, et ce, en fonction des valeurs, des objectifs et des stratégies identifiés comme prioritaires par la municipalité.

Immeubles et équipements motorisés

Le Service des immeubles et des équipements motorisés a pour mission d'effectuer la gestion des projets de construction, de rénovation et d'efficacité énergétique liés aux bâtiments pour les clients internes et les organismes paramunicipaux. Entretien et réparation des bâtiments, le réseau d'éclairage public, les équipements de parc et fournir le soutien aux événements, en plus de veiller à maintenir les espaces intérieurs des édifices de la ville dans un état de propreté favorisant le bien-être des employés et des citoyens. Le Service veille également à effectuer la gestion des contrats sanitaires et collabore à certains événements. Aussi, il gère et offre des équipements motorisés qui répondent à la mission de la Ville de Saguenay par l'acquisition, la disposition, l'entretien et la réparation des actifs avec efficacité et efficacité en offrant un service de qualité à ses partenaires.

Finances

Le Service des finances a pour mission d'assurer une saine gestion des ressources financières de la municipalité et de proposer des stratégies financières, fiscales et budgétaires qui répondent aux orientations et aux objectifs du conseil municipal. Le Service doit également satisfaire, de la façon la plus efficace et économique, les besoins en acquisition de biens et de services des différentes directions pour rendre la prestation de services aux citoyens, dans un contexte de concurrence transparent et objectif qui respecte les lois et politiques en vigueur.

Génie

Le Service du génie a pour mission la planification, la conception et la mise en œuvre du développement et de la rénovation des infrastructures (aqueducs, égouts, voirie, ponts, parcs, forêts, etc.) de la ville de Saguenay en établissant les politiques stratégiques, les standards ainsi que les règles applicables aux travaux municipaux.

Hydro-Jonquière

Le Service d'Hydro-Jonquière a pour mission d'assurer, à sa clientèle, un approvisionnement en électricité avec le meilleur indice de continuité et au meilleur rapport qualité/prix, tout en offrant certains services spécialisés sur le territoire de la ville, tels que l'entretien des feux de circulation et du réseau de télécommunication en plus de l'éclairage des rues de l'arrondissement de Jonquière.

Ressources informationnelles

Le Service des ressources informationnelles a pour mission d'accompagner l'organisation, au niveau technologique, dans la réalisation de ses mandats. Le Service doit s'assurer que l'ensemble des services municipaux disposent des systèmes et équipements informatiques adéquats afin de leur permettre de fournir efficacement la prestation de services inhérents à leurs différents objectifs et mandats.

Ressources humaines

Le Service des ressources humaines développe et met en place des politiques de gestion des ressources humaines, aide l'administration municipale en offrant des services de développement, de relations de travail et de processus d'embauche. Il s'assure également que les employés soient efficaces tout en leur offrant un milieu de travail stimulant, agréable, respectueux et équitable.

Police

Le Service de police a pour mission d'offrir aux citoyens un service professionnel et de qualité de maintien de l'ordre social par la prévention et la répression du crime. Les services de sécurité publique des anciennes municipalités (avant la fusion de 2002) ont été regroupés afin de maximiser les ressources et d'améliorer le service à la population, et ce, au meilleur rapport qualité/prix possible. Les arrondissements de Chicoutimi et de La Baie conservent des postes de police de proximité, alors que le quartier général se trouve dans l'arrondissement de Jonquière. De plus, en 2004, une entente a été signée avec la municipalité de Larouche afin que le SPS couvre également le territoire de cette municipalité. Le Service doit maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime et les infractions, en rechercher les auteurs et les citer en justice, ainsi que veiller à l'application des lois en vigueur qui visent le contrôle de la criminalité sur le territoire desservi.

Sécurité incendie

Le Service de sécurité incendie a pour mission de servir et de protéger le citoyen par la prévention, l'organisation de secours et l'intervention lors d'incendie. Il doit mettre en place un plan d'organisation en matière d'intervention et d'analyse du risque, structurer et planifier l'organisation et la prestation des secours pour toutes les catégories de risques, en plus d'offrir des programmes de prévention des incendies, de formation du public et de protection civile.

Travaux publics

Le Service des travaux publics a pour mission d'entretenir les infrastructures municipales de voirie, des réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi que des parcs. Plus précisément, il a pour responsabilité les travaux inhérents aux refoulements, au rinçage des réseaux, au déneigement, à la tonte de gazon, à l'entretien des fleurs, arbres et parcs, au balayage des rues, au marquage et à la signalisation routière, à la voirie (réfection de la chaussée et des trottoirs) ainsi qu'à l'hygiène du milieu.

handicap.saguenay.ca

SECTION 1

AMÉNAGEMENT URBAIN ET LIEUX PUBLICS

- Chaussée, trottoirs et déneigement
- Stationnements et traverses de rue
- Mobilier urbain sur la voie publique et dans les parcs
- Lieux publics, commerces et terrasses
- Aménagement des parcs et espaces verts



SECTION 1

AMÉNAGEMENT URBAIN ET LIEUX PUBLICS

OBJECTIFS

- Améliorer l'accessibilité des lieux;
- Aménager des environnements accessibles;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte.



OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES 2020-2021
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
CHAUSSÉE, TROTTOIRS ET DÉNEIGEMENT												
1. L'état de la chaussée et de certains trottoirs ainsi que leur mode de déneigement rendent les déplacements des personnes handicapées difficiles et non sécuritaires.	1.1 Cibler les lieux les plus pertinents en fonction de leur utilisation par les personnes handicapées et de leur proximité des services.		X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Aménagement urbain; • Service du génie; • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; • Service des travaux publics. 	Une liste des endroits fréquentés par les personnes handicapées a été remise au Service des travaux publics et au Service du génie.		X		<p>2020 : 4 requêtes ont été traitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 dans l'arrondissement de Chicoutimi; • 2 dans l'arrondissement de Jonquière. <p>2021 : 9 requêtes ont été traitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 dans l'arrondissement de Chicoutimi; • 3 dans l'arrondissement de Jonquière; • 3 dans l'arrondissement de La Baie.

	1.2 Effectuer une vigie et rechercher les meilleures pratiques en matière de trottoirs, de chaussées et du déneigement.					X		Une vigie est effectuée chaque année afin de s'inspirer des meilleures pratiques pouvant améliorer l'état ou le déneigement de chaussées et des trottoirs.	X	<p>2020-2021 : Une vigie a permis d'en savoir plus sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de rues accessibles universellement aux piétons et de rues partagées; • Types de clous et plaques podotactiles (étude d'utilisation); • Entretien du réseau cyclable en hiver considéré sur la chaussée; • Aménagements lumineux aux abords des chaussées.
	1.3 Aux endroits priorités, valider la faisabilité des correctifs et procéder aux travaux d'amélioration nécessaires au moment identifié par les services responsables.					X		<ul style="list-style-type: none"> • La faisabilité des correctifs a été validée; • Des travaux d'amélioration sont planifiés et réalisés par les services responsables. 	X	<p>2020 : Traitement de 2 requêtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue de la Charente, Jonquière; • Rue Jacques-Cartier, Chicoutimi. <p>2021 : Traitement de 4 requêtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Boul. Harvey/rue de l'Hôpital, Jonquière; • Rue Powell, Jonquière; • Rue St-Hubert, Jonquière; • Parc du 150^e, La Baie.
2. Certaines infrastructures municipales (bâtiments, voie publique, traverses piétonnes, etc.) sont difficiles d'accès en période hivernale.	2.1 Adapter le déneigement des infrastructures municipales aux endroits où se vivent des difficultés.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Aménagement urbain; • Service des travaux publics. 	Toute situation difficile concernant le déneigement des infrastructures municipales est rapportée pour être évaluée et, si possible, solutionnée.	X	<p>2020-2021 : Mise à jour de la liste des bâtiments fréquentés par des personnes handicapées et à déneiger avec une attention particulière a été transmise au Service des travaux publics.</p>

STATIONNEMENTS ET TRAVERSES DE RUE											
3. Le suivi de l'état des stationnements pour personnes handicapées est ardu.	3.1 Finaliser la mise aux normes des stationnements analysés.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Aménagement urbain; 	La mise aux normes des stationnements a été complétée en entier.		X	2020-2021 : Les stationnements municipaux ont été mis aux normes.
	3.2 Établir une procédure entre les services afin de recenser les nouveaux espaces de stationnement créés, ceux supprimés et ceux modifiés.	X			X		<ul style="list-style-type: none"> • Arrondissements; • Service du génie; • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; • Service des travaux publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une procédure commune a été développée et communiquée aux services concernés; • La procédure est appliquée par les services. 	X		2020 : Une proposition a été faite dans un arrondissement afin d'uniformiser les demandes de stationnement et débarcadères. 2021 : Le formulaire est à l'essai avant l'obtention de l'approbation municipale.
	3.3 Maintenir à jour l'inventaire des stationnements.					X	<ul style="list-style-type: none"> • Service du génie; • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; • Service des travaux publics. 	L'inventaire est mis à jour chaque année sur JMAP.		X	2020 : Les nouvelles cases de stationnement pour personnes handicapées ont été ajoutées sur le logiciel JMAP avec leurs photos respectives : <ul style="list-style-type: none"> • Rue St-Jacques; • Foyer des loisirs et de la culture (2 cases); • Rue du Roi-Georges (2 cases); • Rue Chesnier; • Rue Perrier; • Place Centre-Ville; • Boul. Harvey (3 cases). 2021 : Les nouvelles cases seront ajoutées à la fin de l'année sur le logiciel JMAP, avec leurs photos respectives : <ul style="list-style-type: none"> • Quartier général de la police, Jonquière; • Boul. de la Grande-Baie Sud; • Pavillon St-Raphaël.

	3.4 Cibler les bâtiments municipaux et les artères où il y a affluence de personnes handicapées et valider la nécessité d'ajouter ou déplacer une case de stationnement réservée.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Aménagement urbain; • Service du génie; • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; • Service des travaux publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une priorisation des endroits est réalisée en collaboration avec le milieu afin de connaître son point de vue sur les emplacements; • Nombre de stationnements priorités. 	X	<p>2020 : Des cases réservées aux personnes handicapées ont été ajoutées et/ou modifiées aux bâtiments municipaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chantier du Père-Alex, (2 cases), Chicoutimi; • Hôtel de ville, Chicoutimi; • Foyer des loisirs et de la culture, Jonquière. <p>2021 : Des cases réservées aux personnes handicapées ont été ajoutées et/ou modifiées aux bâtiments municipaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quartier général de la police, Jonquière; • Poste de police, La Baie; • Centre culturel du Mont Jacob, Jonquière.
4. L'emplacement des stationnements pour personnes handicapées n'est pas toujours connu et cette information peut être importante dans la planification des déplacements des personnes handicapées.	4.1 Identifier un moyen de communication recensant les stationnements et rendre la liste disponible à la consultation et accessible au public.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Aménagement urbain; • Services des communications; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir conçu un outil d'information recensant les stationnements et le rendre disponible à la consultation.	X	<p>2020-2021 : La liste des cases de stationnement réservées est rendue publique sur le site Internet de la Ville de Saguenay ainsi que la procédure pour faire une demande d'ajout de stationnement pour personnes handicapées.</p>

<p>5. De nombreuses traverses piétonnes ne sont pas adaptées pour les personnes en situation de handicap.</p>	<p>5.1 Prioriser les traverses nécessitant des améliorations.</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Aménagement urbain; • Service du génie; • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; • Service des travaux publics; • Hydro-Jonquière. 	<p>Des traverses ont été prioritaires (préciser le nombre de traverses et les éléments à modifier).</p>	<p>X</p>		<p>2020 : Une analyse des traverses piétonnes a été réalisée.</p> <p>2 requêtes ont été soumises et révisées, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 requête dans l'arrondissement de Chicoutimi; • 1 requête dans l'arrondissement de Jonquière. <p>Des travaux ont été réalisés pour l'amélioration des traverses piétonnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intersection Talbot (Best-Buy et Brunet), incongruité des feux de circulation et de la traverse; • Intersection Harvey/ St-Dominique, les feux de la traverse étaient déréglés. <p>2021 : Une analyse des traverses piétonnes a été réalisée.</p> <p>5 requêtes ont été soumises et révisées, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 requête dans l'arrondissement de Chicoutimi; • 2 requêtes dans l'arrondissement de Jonquière; • 2 requêtes dans l'arrondissement de La Baie.
---	---	----------	----------	----------	----------	---	---	----------	--	---

										Des travaux seront réalisés pour l'amélioration des traverses piétonnes : <ul style="list-style-type: none"> • Arrondissement de Chicoutimi : <ul style="list-style-type: none"> • Intersection boul. de l'Université/rue Bégin (2 traverses), refonte des traverses et coins de rue de l'intersection. Ajout de feux sonores; • Arrondissement de Jonquière : <ul style="list-style-type: none"> • Intersection boul. Harvey/rue de l'Hôpital/rue St-Pierre, refonte de l'intersection. Les traverses, les coins de rue et les trottoirs seront améliorés, ajout de feux sonores. • Arrondissement de La Baie : <ul style="list-style-type: none"> • Intersection rue Gingras/boul. de la Grande-Baie Nord; • Intersection boul. de la Grande-Baie Nord/rue Bagot, ajout de feux sonores sur tous les axes. 		
5.2 Compléter la cueillette des données et proposer des solutions pour sécuriser les déplacements des personnes handicapées.			X	X	X					Des portraits complets ont été dressés pour chaque traverse priorisée et des solutions proposées.	X	2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Le Service du génie a dressé un portrait des traverses piétonnes sur l'ensemble du territoire et a recueilli les besoins des différentes clientèles. • De nombreuses intersections sont toujours difficilement accessibles et devront être corrigées. Il est suggéré d'ajouter des panneaux lumineux pour indiquer la présence d'une traverse piétonne. • Lorsque les temps de traverse posent problème, une requête est faite auprès d'Hydro-Jonquière.

										<p>2021 : Certains membres du comité consultatif ainsi que des organismes ont participé à un exercice de priorisation des traverses pour l’implantation d’au moins 3 nouveaux feux sonores par année, selon les disponibilités d’Hydro-Jonquière.</p>
	5.3 Effectuer les travaux d’amélioration des traverses prioritaires.			X	X	Avoir effectué des travaux améliorant la sécurité des personnes handicapées à une traverse (liste des travaux effectués et leur emplacement).			X	<p>2020 : Des travaux ont été réalisés pour l’amélioration des traverses piétonnes dans l’arrondissement de Chicoutimi :</p> <ul style="list-style-type: none">• Intersection rue Bégin/rue des Champs-Élysées, des interventions ont été réalisées. <p>2021 : Des travaux ont été réalisés pour l’amélioration des traverses piétonnes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Arrondissement de Jonquière :<ul style="list-style-type: none">• Rue Chauveau, ajout d’un brigadier statique devant la maison. Ajout d’un panneau d’information identifiant la présence d’une personne malentendante devant la maison;• Intersection boul. Harvey/rue de l’Hôpital, ajout de feux sonores.• Arrondissement de Chicoutimi :<ul style="list-style-type: none">• Intersection boul. de l’Université/rue Bégin, ajout de feux sonores;• Intersection rues Bégin/Don-Bosco, ajout d’un terre-plein de sécurité et de panneaux de signalisation pour sécuriser la traverse.

MOBILIER URBAIN SUR LA VOIE PUBLIQUE ET DANS LES PARCS											
6. L'emplacement des poubelles publiques et des bacs à recyclage constitue parfois un obstacle pour les personnes handicapées.	6.1 Lors de l'installation de poubelles ou de bacs de recyclage, s'assurer de leur accessibilité (emplacement) pour les personnes handicapées.					X	<ul style="list-style-type: none"> SC Aménagement urbain; Service du développement durable et de l'environnement. 	L'accès aux poubelles et aux bacs à recyclage sur la voie publique et dans les parcs est facilité par un emplacement adéquat.		X	<p>2020 : La municipalité a remplacé 93 poubelles par 85 recybelles, qui facilitent l'accès pour les personnes handicapées.</p> <p>2021 : La municipalité a remplacé 57 poubelles par 41 recybelles, qui facilitent l'accès pour les personnes handicapées.</p>
7. Le mobilier urbain (tables, bancs et poubelles) n'est pas toujours adapté aux personnes handicapées.	7.1 Lors de l'achat de mobilier urbain (tables, bancs, poubelles), prendre en compte leur accessibilité aux personnes handicapées.					X	<ul style="list-style-type: none"> SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service du développement durable et de l'environnement. 	L'approvisionnement accessible en biens est appliqué lors de l'achat de tables, bancs et poubelles à installer sur la voie publique.		X	<p>Un designer de mobilier urbain, œuvrant pour la municipalité, s'assure de créer du mobilier urbain accessible.</p> <p>2020 : Ajout de tables accessibles au :</p> <ul style="list-style-type: none"> Parc des Érables; Parc Ghislain-Martineau; Parc des Bouleaux. <p>2021 : Ajout de tables accessibles au :</p> <ul style="list-style-type: none"> Parc Murdock; Parc Don-Bosco; Parc Talon; Parc des Peintres; Parc Ernest-Bergeron; Parc Adrien-Gilbert.
LIEUX PUBLICS, COMMERCES ET TERRASSES											
8. Les terrasses extérieures, érigées sur la voie publique, contraignent parfois les déplacements des personnes ayant une déficience motrice ou visuelle.	8.1 Analyser les normes municipales à propos des terrasses sur la voie publique et identifier les améliorations possibles en comparaison avec les meilleures pratiques.		X	X			<ul style="list-style-type: none"> CC; SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. 	Les normes ont été analysées et un rapport incluant des recommandations possibles a été produit.			X

AMÉNAGEMENT DES PARCS ET ESPACES VERTS

<p>9. L'accès à certains parcs est difficile (aménagement, trottoir, etc.) pour les personnes ayant des incapacités et il y aurait avantage à ajouter des modules de jeux et d'exercices adaptés.</p>	<p>9.1 Lorsque des travaux sont planifiés dans des parcs existants, valider leur accessibilité et prévoir les correctifs nécessaires pour faciliter les déplacements et la participation des personnes ayant des incapacités.</p>					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • SC Aménagement urbain; • Hydro-Jonquière; • Service des immeubles et des équipements motorisés; • Service du génie; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<p>Une liste des travaux d'amélioration de l'accessibilité est rédigée et, dans la mesure du possible, les interventions identifiées sont réalisées.</p>	X		<p>2020 : Stade Adrien-Gilbert : <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une piste en poussière de pierre. Parc des Vétérans : <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une placette en béton et pavés de béton. Parc Deschênes : <ul style="list-style-type: none"> • Installation de nouveaux jeux d'eau. Parc Ghislain-Martineau : <ul style="list-style-type: none"> • Installation de nouveaux jeux d'eau. Parc Jean-Béliveau : <ul style="list-style-type: none"> • Accès en béton pour accessibilité universelle au pavillon et à l'aire de jeux. Parc des Bouleaux : <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux accès en poussière de pierre. Parc Don-Bosco : <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux accès en béton au parc. </p>
											<p>2021 : Parc de la Rivière-aux-Sables : <ul style="list-style-type: none"> • Surface synthétique autour des nouveaux jeux; • Installation d'un carrousel (en construction). Parc Talon : <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un nouveau sentier en poussière de pierre ceinturant le pourtour du parc. Parc des Élus : (nouveau parc) <ul style="list-style-type: none"> • Accès en béton pour accéder au parc et s'y promener. </p>

											<p>Parc des Peintres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès au parc nouvellement pavé; • Ajout de buses d'eau. <p>Parc Ernest-Bergeron :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement des sentiers donnant accès au parc. <p>Parc Adrien-Gilbert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'exerciseurs. <p>Jardin communautaire du parc Alcide-Reid :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une rampe d'accessibilité a été ajoutée à la remise afin de permettre aux personnes en fauteuil roulant d'y accéder et d'y remiser leurs matériaux.
	9.2 Lors de l'implantation ou de la refonte d'un parc dédié aux personnes handicapées, consulter les membres du CC pour le choix des modules ou pour les plans d'aménagement.				X	•				X	<p>2020 : Nouveau plan directeur des parcs et espaces verts : une grille d'évaluation des critères d'accessibilité aux parcs a été créée pour évaluer l'accessibilité aux infrastructures.</p> <p>2021 : Pour le réaménagement du parc de la Rivière-aux-Sables, la municipalité a consulté des experts pour s'assurer de l'accessibilité des lieux.</p>

SECTION 2

IMMEUBLES

- Accessibilité intérieure
- Accessibilité extérieure
- Information, signalisation et système de sécurité
- Fournisseurs de services



SECTION 2 IMMEUBLES

OBJECTIFS

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures;
- Aménager des environnements accessibles;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.



OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES 2020-2021
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
ACCESSIBILITÉ INTÉRIEURE												
1. L'accessibilité du parc immobilier a été analysée et le niveau d'accessibilité de certains bâtiments, fréquentés par les personnes handicapées, doit être amélioré.	1.1 Continuer l'inventaire des bâtiments.	X					<ul style="list-style-type: none"> • Service des immeubles et des équipements motorisés. 	L'inventaire des bâtiments est complété.		X		

					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Immeubles; • Service des immeubles et des équipements motorisés. 	Avoir priorisé des bâtiments avec le milieu et avoir complété un rapport d'analyse comprenant des propositions d'amélioration.		X	<p>2020 : Les bâtiments suivants ont été ciblés et priorités par le milieu pour recevoir des améliorations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison pour Tous (corridor et salles de toilettes); • Centre communautaire Saint-Alphonse (salle de bain, rampe d'accès et stationnement). <p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Édifice administratif Port-Alfred (rampe d'accès); • Centre des arts et de la culture de Chicoutimi (portes automatiques et signalisation); • Foyer de la culture de La Baie (en appel d'offres : portes automatiques et salles de toilettes); • Pavillon Saint-Raphaël (portes internes).
					X	<ul style="list-style-type: none"> • Service des immeubles et des équipements motorisés. 	Avoir intégré au cadre de gestion des infrastructures la liste des déficiences relevées lors de l'analyse de l'accessibilité d'un bâtiment.		X	

													<p>2020 : Maison pour Tous, Jonquière : <ul style="list-style-type: none"> Ajout d'une main courante; Accessibilité des salles de bain; Pente douce à l'entrée. </p> <p>2021 : Centre communautaire Saint-Alphonse, La Baie : <ul style="list-style-type: none"> Ajout d'une salle de bain universelle; Création d'une rampe extérieure. Hôtel de ville de Saguenay : <ul style="list-style-type: none"> Ajout de deux portes automatiques; Installation d'un téléphone sur une tablette à l'entrée (pour communiquer avec la réception) et modification de la vitre du guichet pour le paiement des constats d'infraction. Centre communautaire Rosaire-Gauthier, Chicoutimi : <ul style="list-style-type: none"> Travaux effectués à l'extérieur du bâtiment; L'intérieur sera refait en 2022. </p>	
ACCESSIBILITÉ EXTÉRIEURE														
2. L'accès à certains bâtiments municipaux est difficile en raison de débarcadères et de chemins d'accès	2.1 Identifier les bâtiments ayant un chemin d'accès impraticable pour certaines clientèles.	X	X						<ul style="list-style-type: none"> CC; SC Immeubles; Service du génie; Service des immeubles et des équipements 	Une liste de bâtiments nécessitant des correctifs a été rédigée et intégrée au cadre de gestion des infrastructures.		X		<p>2020-2021 : Une liste des bâtiments nécessitant des correctifs a été considérée dans les travaux du Service des immeubles et des équipements motorisés.</p>

inadéquats en matière d'accessibilité.	2.2 Identifier les bâtiments dont le débarcadère est inaccessible pour certaines clientèles.	X	X				motorisés; • Service des travaux publics.	Une liste de bâtiments dont le débarcadère est difficilement accessible a été rédigée.	X	<p>2020 : Centre communautaire St-Alphonse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la rampe extérieure; • Ajout d'une 2^e case de stationnement PH. <p>Centre communautaire Rosaire-Gauthier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès arrière de la Maison des familles; • Amélioration de la rampe extérieure. <p>2021 : Édifice administratif Port-Alfred :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle rampe d'accès a été construite.
	2.3 Analyser les solutions possibles pour améliorer les chemins d'accès ou les débarcadères afin de favoriser l'accès aux bâtiments municipaux.			X	X			<ul style="list-style-type: none"> • Avoir analysé un ou plusieurs dossiers; • Avoir une liste de recommandations d'amélioration; • Avoir réalisé des correctifs (préciser la nature des interventions et le lieu). 	X	<p>2020 : Réaménagement urbain du centre-ville d'Arvida :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet est à la phase des représentations; • Les requêtes touchant les traverses piétonnes dans ce secteur seront prises en considération. <p>Chantier du Père-Alex, Chicoutimi secteur nord:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse en cours pour le débarcadère. <p>2021 : Quartier général de police, Jonquière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement extérieur; • Nouvelle pente d'accès; • Stationnement PH donnant directement à la rampe d'accès;

												<ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'abaissement du trottoir pour l'accès à la rampe; • Contraste de couleur sur le béton à la jonction de l'abaissé de trottoir et de l'allée centrale pour les personnes handicapées visuelles.
3. Le déneigement des chemins d'accès peut avoir une incidence sur la participation citoyenne des personnes handicapées.	3.1 Conscientiser les équipes de déneigement pour que les chemins d'accès soient déneigés adéquatement.					X	<ul style="list-style-type: none"> • Service des travaux publics. 	Les équipes ont été conscientisées à propos des conséquences de leur travail sur l'accès au bâtiment pour les personnes handicapées.		X		2020-2021 : Une liste des endroits ayant des cases de stationnement PH, des rampes d'accès ou d'entrées est remise annuellement aux équipes de déneigement.
INFORMATION, SIGNALISATION ET SYSTÈME DE SÉCURITÉ												
4. La standardisation de la signalisation à l'intérieur des bâtiments aiderait les personnes handicapées ainsi que tous les usagers à s'orienter.	4.1 Lors de travaux d'amélioration ou de la construction de nouveaux bâtiments, utiliser un visuel de signalisation standardisée tel qu'identifié au cadre normatif des immeubles (pictogramme, écriture braille).	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • SC Immeubles; • Service des immeubles et des équipements motorisés. 	Avoir pris en compte et appliqué les normes d'accessibilité quant à la signalisation interne.		X		2020 : Hôtel de ville, Chicoutimi : <ul style="list-style-type: none"> • Affichage des directives pour l'utilisation du téléphone à l'entrée afin d'accéder à des services adaptés. 2021 : Centre des arts et de la culture, de Chicoutimi : <ul style="list-style-type: none"> • Mise aux normes de la signalisation et de l'affichage à l'intérieur.
FOURNISSEURS DE SERVICES												
5. Des standards en accessibilité universelle ont été établis dans le projet d'analyse des immeubles et doivent être respectés par les professionnels et sous-traitants.	5.1 Inclure les normes d'accessibilité universelle à respecter par les professionnels et les sous-traitants dans le cadre normatif des immeubles.		X	X			<ul style="list-style-type: none"> • SC Immeubles; • Service des immeubles et des équipements motorisés. 	Les normes et les fiches ont été ajoutées au cadre normatif des immeubles.		X		Les normes d'accessibilité universelle sont intégrées aux appels d'offres.

SECTION 3

PROGRAMMES, SERVICES, EMPLOI ET FORMATION

- Programmes, services et approvisionnement
- Emploi, intégration et maintien
- Sensibilisation et formation



SECTION 3 PROGRAMMES, SERVICES, EMPLOI ET FORMATION

OBJECTIFS

- Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Sensibiliser et former le personnel en contact direct avec le public;
- Réduire l'isolement social.



OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES 2020-2021
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
PROGRAMMES, SERVICES ET APPROVISIONNEMENT												
1. Les équipements ou la location de biens et services par la municipalité ne sont pas toujours accessibles.	1.1 Consulter la politique d'approvisionnement afin de connaître l'approche et de faire les recommandations nécessaires selon le <i>Guide d'accompagnement sur l'approvisionnement en biens et services</i> , développé par l'OPHQ.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • SC Emploi et formation; • Division des approvisionnements; • OPHQ. 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique d'approvisionnement a été consultée et des recommandations identifiées; • Le <i>Guide d'accompagnement sur l'approvisionnement en biens et services</i> a été présenté à la division des approvisionnements. 		X		2020 : Un atelier d'information et de sensibilisation concernant l'article 61.3 est mis à la disposition des employés.

	1.2 Évaluer la possibilité d'intégrer à la politique d'approvisionnement une règle relative à l'achat ou la location de biens et services accessibles.		X					La division des approvisionnements a évalué la possibilité d'ajouter à la politique une référence à l'article 61.3 à propos de l'achat et de la location de biens et services accessibles.	X			2020-2021 : La division des approvisionnements se penche sur une nouvelle politique d'approvisionnement qui inclura l'accessibilité. Des travaux à cet effet sont actuellement en cours.
	1.3 Sensibiliser le personnel concerné à l'importance de faire l'achat ou la location de biens et services accessibles aux personnes handicapées.	X	X	X	X			Un outil de sensibilisation a été créé et déployé dans les différents services concernés.		X		2020-2021 : Les guides suivants, produits par l'OPHQ, ont été envoyés à tout le personnel municipal concerné par l'achat ou la location de biens et services : <ul style="list-style-type: none"> • Guide d'accompagnement - volet équipements de bureau; • Guide d'accompagnement pour le mobilier urbain accessible.
	1.4 Afin de répondre aux besoins des citoyens ayant des incapacités, acquérir des équipements spécialisés ou adaptés.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • CT; • Division des approvisionnements; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Énumérer la liste des équipements adaptés achetés.			X	
2. Tous les citoyens doivent avoir accès aux services municipaux.	2.1 Développer une fiche d'évaluation de l'accessibilité universelle.		X			<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Emploi et formation; • Service des communications; • Tous les services concernés. 	Une fiche d'évaluation de l'accessibilité universelle a été conçue.			X		
	2.2 Évaluer le niveau d'accessibilité des services municipaux les plus utilisés par les citoyens.		X	X	X		Les services municipaux les plus couramment sollicités ont été évalués.	X				2020-2021 : Des parcours sont effectués sporadiquement dans les bâtiments des services municipaux afin d'évaluer leur niveau d'accessibilité.

	2.3 Faire ressortir les obstacles à l'accessibilité et émettre des recommandations.		X	X	X			Un rapport met de l'avant les obstacles et recommandations pour les services évalués.	X			Des rapports de recommandations sont déposés pour chaque requête d'accessibilité universelle (AU).
	2.4 Selon le cas, procéder aux changements ou correctifs permettant de réduire ou d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.		X	X	X			Des changements ou correctifs ont été effectués (préciser les services touchés par les correctifs et leur nature).			X	
3. Des personnes handicapées ont besoin d'accompagnement pour favoriser leur participation aux activités de loisir.	3.1 Promouvoir le programme d'accompagnement individuel en loisir.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Emploi et formation; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir fait la promotion du programme auprès des personnes handicapées (nombre de personne et nombre d'action de promotion); • Nombre de personnes ayant bénéficié du programme (préciser la saison et le type d'activité). 			X	<p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 224 personnes informées (organismes pour personnes handicapées et citoyens) par le biais de 2 communications envoyées au courant de l'année; • 2 demandes d'accompagnement à l'hiver 2020. <p>2021 : Participation à l'étude de l'accompagnement en loisir et des mesures de soutien à l'inclusion des personnes ayant des limitations : phase I.</p>

<p>4. De plus en plus d'enfants vivant une situation de handicap participent aux camps de jour de la Ville de Saguenay.</p>	<p>4.1 Continuer d'offrir un service d'accompagnement personnalisé aux besoins de l'enfant en situation de handicap.</p>					X	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<p>Nombre d'enfants accompagnés au cours de l'été.</p>		X	<p>En 2020, 15 enfants ont été accompagnés par 13 accompagnateurs pour faciliter leur intégration aux camps de jour et leur permettre une participation pleine et entière.</p> <p>En 2021, 20 enfants ont été accompagnés par 13 accompagnateurs pour faciliter leur intégration aux camps de jour et leur permettre une participation pleine et entière.</p> <p>Utilisation de l'outil « métaPRISME » qui aide au jumelage des personnes handicapées ayant besoin d'accompagnement, une formation pour l'implantation du système a été réalisée par l'un des intervenants.</p>
<p>5. Maintien de l'adhésion au programme de la Carte accompagnement loisir (CAL).</p>	<p>5.1 Poursuivre la mise à jour des activités où la CAL est acceptée dans les infrastructures municipales.</p>					X	<ul style="list-style-type: none"> • AQLPH; • ARLPH; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; • Service des communications. 	<p>Avoir effectué un rappel annuel du fonctionnement de la carte auprès du personnel municipal.</p>		X	<p>2020-2021 : La Ville a poursuivi sa participation au programme, ce qui l'a amenée à poser les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des activités; • Adhésion en ligne; • Information/promotion à propos des changements et modalités du programme auprès des gestionnaires et du personnel; • Distribution des dépliants et autocollants dans les lieux d'activités où la CAL est acceptée; • Ajout d'une clause d'adhésion aux conventions de gestion des organismes mandataires de la Ville; • Promotion du programme auprès des organismes partenaires.

EMPLOI, INTÉGRATION ET MAINTIEN

6. La Ville de Saguenay se conforme à la <i>Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics</i> et en prend compte lors des processus d'embauche.	6.1 Favoriser l'embauche des personnes handicapées en s'assurant d'avoir un processus adapté, si nécessaire.					X	<ul style="list-style-type: none"> • Service des ressources humaines; • Ressources externes; • SC Emploi et formation. 	Le processus d'embauche a été analysé et adapté aux besoins.	X	<p>2020-2021 : En cas de besoin, le processus d'embauche est adapté aux besoins de l'applicant.</p>
	6.2 Accompagner les gestionnaires et les services dans la démarche d'embauche d'une personne handicapée afin de favoriser son intégration et son maintien en emploi.					X		Lors des processus d'embauche, un support est offert pour la démarche d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées auprès des gestionnaires et des services.	X	<p>2020-2021 : Des accompagnements ont été offerts, lorsque le besoin était présent.</p>
	6.3 Diffuser les offres d'emploi de la Ville auprès des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.					X		Les offres d'emploi sont, systématiquement, envoyées aux organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.	X	<p>2020-2021 : Toutes les offres d'emploi, ouvertes au public, ont été envoyées auprès des organismes du milieu ainsi qu'à ceux spécialisés en employabilité des personnes handicapées.</p>
7. Le maintien en emploi des employés municipaux dont le handicap survient au cours de leur vie est important.	7.1 Offrir à l'employé les accommodements nécessaires favorisant son maintien en emploi, selon son type d'incapacité.					X	<ul style="list-style-type: none"> • Service des ressources humaines. 	Lorsque la situation survient, une évaluation est réalisée et la mise en place d'équipements adaptés à l'incapacité vécue par l'employé est effectuée.	X	<p>2021 : Une évaluation a été réalisée ainsi que la mise en place d'équipements adaptés à l'incapacité vécue par l'employé.</p>

<p>8. L'insertion socioprofessionnelle permet aux personnes handicapées de développer des aptitudes et des compétences qui favorisent leur potentiel d'employabilité.</p>	<p>8.1 En collaboration avec les partenaires du milieu, accueillir des stagiaires ayant une déficience dans les infrastructures de loisir afin de leur permettre de développer des habiletés qui faciliteront leur intégration au marché du travail.</p>	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • Service des ressources humaines; • CIUSSS; • Centres des services scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des stagiaires ont été intégrés pour effectuer diverses tâches, ce qui leur a permis de développer des compétences (nombre de stagiaires et lieux des stages); • Les employés impliqués dans l'accueil et l'intégration des stagiaires ont été sensibilisés. 		X	<p>2020 : La municipalité s'est associée à la <i>Société Via</i> pour la gestion responsable de l'environnement (centre de tri).</p> <p>La <i>Société Via</i> a pour mission de créer, dans un cadre d'intégration et d'adaptation, des emplois pour les six personnes ayant une limitation fonctionnelle.</p> <p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une personne a effectué un stage à la bibliothèque municipale; • Planification pour 2022 de donner la formation à l'accueil des personnes handicapées.
SENSIBILISATION ET FORMATION											
<p>9. Il peut être parfois difficile de savoir comment accueillir différents types de clientèle et leur offrir un service municipal adéquat.</p>	<p>9.1 Offrir une formation s'adressant aux employés qui travaillent à l'accueil afin de les outiller et qu'ils puissent adapter leur approche envers les personnes handicapées.</p>					X	<ul style="list-style-type: none"> • Service des ressources humaines; • GOPHS; • ARLPH. 	<p>Avoir impliqué le milieu et donné la formation à l'accueil des personnes handicapées aux groupes d'employés ciblés, selon les besoins.</p>		X	<p>2020 : La Ville de Saguenay s'est qualifiée à titre de finaliste au Prix « <i>À part entière</i> » de l'OPHQ pour sa formation à l'accueil des personnes handicapées.</p>

10. Le personnel manque d'information sur les divers handicaps, les approches à adopter et l'intervention en situation d'urgence.	10.1 Offrir une séance d'information au personnel du Service de sécurité incendie afin que son personnel soit mieux préparé à recevoir des personnes handicapées.	X			X		<ul style="list-style-type: none"> • Service de police • Service de sécurité incendie; • SC Emploi et formation; • GOPHS; • ARLPH. 	Collaborer avec le milieu et avoir tenu une ou plusieurs séances d'information auprès du personnel du Service de sécurité incendie.	X	2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Une refonte du <i>Programme d'intervention en mesures d'urgence auprès des personnes handicapées vulnérables</i> est en cours. Il a été renommé <i>Programme de secours adaptés</i>.
	10.2 Offrir une séance d'information au personnel du Service de police afin que son personnel soit mieux préparé à intervenir auprès des personnes handicapées.	X			X			Collaborer avec le milieu et avoir tenu une ou plusieurs séances d'information auprès du Service de police.	X	
11. Dans l'exécution de leurs tâches, les employés municipaux ont une incidence sur la participation des personnes handicapées dans la communauté.	11.1 Développer un outil d'information pour faire connaître les obstacles vécus par les personnes handicapées en lien avec les services municipaux et sensibiliser les employés aux conséquences de leur travail au quotidien.				X		<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Emploi et formation; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; • Services des ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les obstacles vécus par les personnes handicapées ont été identifiés; • Un outil d'information a été conçu; • L'outil a été distribué dans tous les services et départements. 		X

12. L'accessibilité universelle et le parcours sans obstacles sont des concepts à faire connaître aux élus, aux gestionnaires et aux employés municipaux.	12.1 Présenter à différents groupes (élus, gestionnaires, employés) ce que sont l'accessibilité universelle et le parcours sans obstacles.	X					X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Emploi et formation; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une présentation a été conçue; • Au moins un à deux groupes ont été rencontrés annuellement. 			X	2020-2021 : Des employés de la municipalité ont participé à des parcours sans obstacles pour les sensibiliser aux difficultés d'accessibilité.
13. La population doit être sensibilisée à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.	13.1 Souligner, le 3 décembre, la <i>Journée internationale des personnes handicapées</i> .						X	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; • Service des communications. 	Une publication a été rédigée sur la page <i>Facebook</i> de la municipalité.			X	2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des bandeaux publicitaires, créés par l'OPHQ, sur notre page <i>Facebook</i>. 2021 : <ul style="list-style-type: none"> • La journée est soulignée dans le calendrier <i>Municipalités amies des aînés</i> (MADA); • Diffusion des bandeaux publicitaires, créés par l'OPHQ, sur notre page <i>Facebook</i>.
14. Les accompagnateurs des camps de jour municipaux doivent intervenir adéquatement auprès des enfants vivant une situation de handicap.	14.1 Exercer une vigie sur les nouveautés en matière de formation pour le personnel des camps de jour.						X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Emploi et formation; • Ressources externes; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Une veille stratégique est effectuée en matière de formation auprès du personnel des camps de jour.			X	2020-2021 : Une veille stratégique est effectuée et nous allons améliorer notre offre de formation en ce sens.
	14.2 Offrir une formation sur l'intervention auprès des enfants en situation de handicap.						X		Avoir offert une formation par année (préciser le nombre d'accompagnateurs ayant reçu la formation).			X	2020-2021 : Tous les accompagnateurs (13 employés) suivent une formation sur l'intervention auprès des enfants en situation de handicap d'une durée de 4 heures, donnée par notre équipe d'intervenants.

<p>15. Chaque année, les employés devant manipuler des équipements adaptés (ex. : lève-personne, vélos adaptés) doivent être formés sur leur fonctionnement en vue d'optimiser la sécurité.</p>	<p>15.1 Former ou fournir des outils d'information permettant aux employés d'utiliser adéquatement et sécuritairement les équipements adaptés avec les personnes handicapées.</p>					X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Ressources externes; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<p>Avoir tenu une formation (indiquer le lieu où le personnel a reçu la formation) lorsque nécessaire, ou avoir développé et remis un ou plusieurs outils d'information aux employés qui manipuleront les équipements adaptés.</p>		X		<p>2021 : Les employés en charge du service de location des vélos adaptés, dans les arrondissements de Chicoutimi et La Baie, ont reçu une formation sur le service, l'utilisation sécuritaire, la mécanique et l'entretien des vélos adaptés. Il y a eu 2 formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chicoutimi : 5 employés de la Corporation du parc de la Rivière-du-Moulin; • La Baie : 3 employés de Promotion Saguenay.
<p>16. Méconnaissance des divers handicaps impliquant des contraintes lors de la baignade. Le déplacement des personnes handicapées en milieu aquatique comporte des enjeux de sécurité pour le personnel municipal et les personnes avec des limitations.</p>	<p>16.1 Offrir aux sauveteurs une formation sur le déplacement sécuritaire des personnes handicapées en milieu aquatique.</p>					X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Emploi et formation; • Ressources externes; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<p>Avoir tenu une formation auprès des sauveteurs (nombre de participants).</p>		X		<p>2020-2021 : La formation prévue en 2019 a dû être reportée.</p>

SECTION 4

LOISIR, CULTURE, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

- Arts, culture, patrimoine et bibliothèques
- Arénas, sports et plein air
- Vie communautaire, participation citoyenne et organismes
- Événements
- Mise en œuvre du plan d'action



SECTION 4

LOISIR, CULTURE, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

OBJECTIFS

- Accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir culturelles, artistiques, sportives, de plein air et communautaires;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Aménager des environnements accessibles.



OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES 2020-2021
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
ARTS, CULTURE, PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES												
1. Améliorer l'accessibilité universelle des activités artistiques, culturelles ou patrimoniales pour favoriser la participation des personnes handicapées.	1.1 Établir des critères permettant d'évaluer l'accessibilité universelle des activités pour les personnes handicapées.	X					<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Culture; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir établi des critères d'évaluation; • Avoir développé un formulaire d'évaluation des activités. 	X			2020 : Participation à une consultation sur l'avenir des églises (patrimoine religieux – Sondage en ligne).

	1.2 Effectuer le recensement des activités culturelles, artistiques et patrimoniales de la Ville et de ses organismes partenaires, et analyser leur niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées.		X	X					<ul style="list-style-type: none"> • Avoir fait le recensement des activités; • Avoir analysé leur niveau d'accessibilité (en incluant l'accessibilité des lieux); • Avoir distingué les activités par niveau d'accessibilité. 		X		
	1.3 Selon les obstacles à l'accessibilité, évaluer les solutions possibles pour favoriser la participation des personnes handicapées aux activités et émettre des recommandations aux gestionnaires des activités concernées.			X	X				<ul style="list-style-type: none"> • Avoir produit un rapport et émis des recommandations aux gestionnaires des activités concernées; • Avoir entrepris des actions pour améliorer l'accès à l'offre d'activités; • Recenser les inscriptions des personnes handicapées. 				2021 : Promotion de la <i>Centrale régionale de prêts d'équipements adaptés du SLSJ</i> dans nos réseaux partenaires.
	1.4 Faire connaître les obstacles vécus par les personnes handicapées aux organismes culturels, artistiques et patrimoniaux, et les sensibiliser à l'inclusion.	X	X	X					Avoir développé un outil de communication faisant connaître les obstacles et solutions possibles pour inclure les personnes handicapées dans des activités de loisir.			X	

<p>2. Les bibliothèques sont en changement constant et doivent rester à l'affût des besoins des personnes handicapées.</p>	<p>2.1 Lors de travaux d'amélioration ou de transformation, consulter les membres du CC afin de s'assurer que les changements tiennent compte des besoins des usagers ayant des incapacités.</p>						X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Culture; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<p>Avoir consulté les membres du CC et les usagers en situation de handicap, et pris en considération leurs commentaires dans l'élaboration des plans et dans les achats.</p>		X		<p>2020 : Les bibliothèques de Chicoutimi, Jonquière et Arvida ont reçu la certification <i>Kéroul</i>.</p> <p>2021 : À la suite des recommandations émises par <i>Kéroul</i>, des changements ont été effectués dans nos bibliothèques :</p> <p>Bibliothèque de Chicoutimi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement de la robinetterie pour une robinetterie à levier; • Changement des poignées pour des poignées à levier. <p>Bibliothèque de Jonquière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abaissement du crochet porte-manteau à moins de 1,2 m du sol.
<p>3. Différents équipements adaptés peuvent répondre aux besoins des usagers en situation de handicap.</p>	<p>3.1 Afin de répondre aux besoins des usagers ayant des incapacités, acquérir des équipements spécialisés.</p>						X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Culture; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<p>Énumérer la liste des équipements adaptés achetés.</p>	X			<p>2020 : Disponibilité d'un télé-agrandisseur numérique à la bibliothèque de Chicoutimi.</p>
<p>4. Des équipements adaptés ont été installés dans les bibliothèques, mais ne sont pas suffisamment utilisés par les personnes handicapées.</p>	<p>4.1 Mieux cibler les moyens de rejoindre les clientèles spécifiques et promouvoir auprès d'elles les équipements adaptés.</p>	X	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Culture; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des stratégies de communication ont été élaborées et déployées auprès des clientèles cibles; • L'utilisation des équipements adaptés a augmenté (nombre de prêts). 		X		<p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parution, dans le <i>Bulletin Culture – Hiver</i>, de la disponibilité d'un télé-agrandisseur numérique à la bibliothèque de Chicoutimi; • Les livres en gros caractères et audio sont de plus en plus utilisés.

5. Nécessité de faire connaître les services adaptés en bibliothèque.	5.1 Mettre sur pied une campagne de communication permettant de faire connaître les services adaptés.						X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Loisir – Culture; • Service des communications; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des stratégies de communication ont été mises sur pied; • Le programme <i>Biblio-Santé</i> apparaît dans le <i>Bulletin Culture</i>. 	X	<p>2020 : Parution, dans le <i>Bulletin Culture – Hiver</i>, du service <i>Biblio-Santé</i>.</p> <p>2021 : Parution, dans le <i>bulletin Culture – Automne</i>, du service <i>Biblio-Santé</i>.</p>
	5.2 Offrir, en collaboration avec le milieu, différentes activités de sensibilisation à la différence aux usagers des bibliothèques.						X		Nombre d'activités tenues et nombre de participants.		
6. Absence d'un système audio pour les expositions permanentes et semi-permanentes dans les bibliothèques.	6.1 Étudier la possibilité d'avoir un support audio pour ces expositions.	X	X					<ul style="list-style-type: none"> • SC Loisir – Culture; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir fait l'acquisition d'équipements.		X
7. Il est nécessaire de revoir le site Web des bibliothèques pour l'adapter et en faciliter la consultation pour les personnes handicapées.	7.1 Adapter et rendre accessible le site Web des bibliothèques.		X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> • Service des ressources informationnelles • SC Loisir – Culture; • Service des communications; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Le site Web des bibliothèques a été adapté et est plus accessible pour les personnes handicapées.	X	<p>2021 : Des modifications au site Web de la bibliothèque sont en cours.</p>

ARÉNAS, SPORTS ET PLEIN AIR

8. Améliorer l'accessibilité universelle des activités sportives et de plein air pour favoriser la participation des personnes handicapées.	8.1 Établir des critères permettant d'évaluer l'accessibilité universelle des activités pour les personnes handicapées.	X	X		X					<ul style="list-style-type: none"> • Avoir établi des critères d'évaluation; • Avoir développé un formulaire d'évaluation des activités. 				<p>2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation aux rencontres de l'élaboration de la <i>Politique du sport encadré</i>; • Identification des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités pour les clientèles spécifiques.
	8.2 Effectuer le recensement des activités sportives et de plein air de la Ville et des organismes partenaires, et analyser leur niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées.			X	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • Avoir fait le recensement des activités; • Avoir analysé leur niveau d'accessibilité (en incluant l'accessibilité des lieux); • Avoir distingué les activités par niveau d'accessibilité. 	X			<p>2020-2021 :</p> <p>Une nouvelle <i>Politique du sport encadré</i> a été mise en place à Saguenay. Il y a à l'intérieur de celle-ci, une représentativité des clientèles particulières.</p>
	8.3 Selon les obstacles à l'accessibilité, évaluer les solutions possibles pour favoriser la participation des personnes handicapées aux activités et émettre des recommandations aux gestionnaires des activités concernées.				X	X				<ul style="list-style-type: none"> • Avoir produit un rapport et émis des recommandations auprès des gestionnaires des activités concernées; • Avoir entrepris des actions pour améliorer l'accès à l'offre d'activités. 		X		<p>2020 :</p> <p>Une zone destinée aux personnes handicapées a été aménagée au Centre Georges-Vézina.</p>

	8.4 Faire connaître les obstacles vécus par les personnes handicapées aux organismes sportifs et de plein air, et les sensibiliser à l'inclusion.	X	X	X	X				Avoir développé un outil de communication faisant connaître les obstacles et solutions possibles pour inclure les personnes handicapées dans des activités de loisir.	X		2021 : <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des partenaires sportifs (institutions scolaires, regroupements sportifs) par le biais de rencontres thématiques, initiées dans le cadre de l'élaboration de la Politique du sport encadré (description des obstacles reliés aux infrastructures, équipements, accueil, offres de services, communications, etc.). 15 personnes ont assisté aux rencontres thématiques.
9. L'accessibilité aux activités de patinage libre dans les arénas est difficile.	9.1 Rechercher et tester des équipements adaptés permettant à une personne en fauteuil roulant d'aller sur la glace.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; Services des communications. 	<ul style="list-style-type: none"> Des équipements ont été testés et un rapport de l'essai produit; Des recherches ont été faites pour optimiser l'expérience de la personne handicapée. 	X			
	9.2 Rendre disponibles les équipements et promouvoir l'accessibilité du patinage libre.			X	X			Des équipements sont mis à la disposition des personnes handicapées dans les arénas et de la publicité a été faite pour que le service soit connu (préciser le nombre d'utilisateurs).		X		
10. L'insécurité ou la méconnaissance de certains sports ou activités de plein air adaptés (incluant leurs infrastructures) freine la participation des personnes handicapées.	10.1 Créer des séances d'initiation aux sports ou aux activités de plein air adaptés.					X	<ul style="list-style-type: none"> CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avec le milieu, des séances d'initiation à des sports ou des activités de plein air adaptés ont été organisées et offertes à des groupes de personnes handicapées (spécifier les types d'essais réalisés et le nombre de participants).			2021 : L'un des axes de la nouvelle <i>Politique du sport encadré</i> met l'emphase sur la nécessité d'augmenter le nombre d'activités d'initiation.	

11. Le service de location de vélos adaptés doit être optimisé.	11.1 Réviser tous les aspects du service de location de vélos adaptés (points de location, personnel, promotion, entretien, etc.) afin d'optimiser le service et de bonifier l'expérience des usagers.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport d'évaluation a été produit, en collaboration avec les organismes pour personnes handicapées; • Des recommandations ont été émises, lorsque nécessaire; • Des changements ont été apportés pour optimiser le service; • Le nombre a augmenté de 5 à 10 locations. 		X		2021 : Statistiques de locations : <ul style="list-style-type: none"> • Chicoutimi : 94 • La Baie : 0 • Jonquière : fermé pour travaux. • À la suite de la demande d'une école, un vélo adapté a été prêté, gratuitement, à un élève afin qu'il puisse participer à une sortie inclusive avec sa classe; • Le comité consultatif se penche sur la possibilité de rendre accessible autrement les vélos adaptés. 	
12. Le cours d'aquaforme adapté est offert seulement dans un arrondissement.	12.1 Maintenir et renouveler la participation des organismes au cours d'aquaforme adapté dans l'arrondissement de Jonquière.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Le cours d'aquaforme a été offert à Jonquière (nombre de participants).			X		
	12.2 Évaluer les possibilités d'implanter le cours dans un autre arrondissement.		X	X	X				Des démarches pour implanter le cours d'aquaforme à Chicoutimi ou à La Baie ont été entreprises.			X	
	12.3 Analyser la possibilité d'ouvrir le cours d'aquaforme adapté aux personnes handicapées par le biais d'inscriptions publiques.			X	X				La possibilité d'ouvrir le cours d'aquaforme adapté aux personnes handicapées par le biais d'inscriptions publiques a été évaluée.			X	

13. Pour accéder à certaines activités de loisir, il est nécessaire de se doter d'équipements adaptés pour les personnes.	13.1 Valider si des subventions pour l'achat ou des programmes de prêts d'équipements adaptés existent.	X	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Des recherches ont été effectuées, des demandes ont été déposées et/ou des collaborations ont été entreprises, selon le cas.		X		<p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des recherches ont été effectuées; • L'ARLPH, en collaboration avec la Ville et le CRDP, a publié un répertoire des équipements adaptés. <p>2021 : La municipalité a fait la promotion de la <i>Centrale régionale de prêts d'équipements adaptés du Saguenay – Lac-Saint-Jean</i>.</p>	
14. L'interprétation et la découverte de la nature nécessitent des adaptations pour les personnes handicapées.	14.1 Développer une trousse d'animation et d'interprétation de la nature du parc de la Rivière-du-Moulin, tenant compte des particularités de chaque type de handicap, en collaboration avec le CC et le Groupe Nature Animée.	X						<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Corporation du parc de la Rivière-du-Moulin; • Groupe Nature Animée; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Un partenariat avec le Groupe Nature Animée a été établi et une trousse d'animation a été développée pour le projet d'un sentier découverte au parc de la Rivière-du-Moulin.		X			
	14.2 Produire le matériel nécessaire à la trousse et procéder aux travaux d'adaptation, au besoin.	X								Le matériel d'interprétation a été produit et des travaux ont été réalisés pour faciliter la participation des personnes handicapées.		X		
	14.3 Promouvoir l'activité et en assurer l'animation.	X								Une promotion de l'activité a été effectuée auprès des organismes et des citoyens en situation de handicap. L'animation de cette activité a été assurée par le Groupe Nature Animée (spécifier le nombre de participants).		X		

<p>15. Une meilleure signalisation des sentiers pédestres au parc de la Rivière-du-Moulin sécuriserait les déplacements des personnes handicapées.</p>	<p>15.1 Dans les sentiers ciblés du parc de la Rivière-du-Moulin, ajouter une signalisation indiquant le pourcentage des pentes ainsi que le niveau de difficulté.</p>			X	X			<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir vérifié que la signalisation des pourcentages de pente des sentiers ciblés du parc de la Rivière-du-Moulin est présente et, s'il y a lieu, avoir effectué des ajustements. • Avoir ajouté le symbole d'accessibilité universelle à l'entrée des sentiers répondant aux normes avec un code de couleur indiquant son niveau de difficulté. 			X	
<p>16. L'ensemble des parcs gagnerait à être connu des personnes handicapées.</p>	<p>16.1 Faire la promotion des différents parcs municipaux auprès des personnes handicapées.</p>							<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<p>Une promotion des parcs municipaux a été effectuée auprès des personnes handicapées.</p>		X		<p>2020–2021 : Chaque année, les parcs accessibles font l'objet d'une promotion à divers moments.</p>
	<p>16.2 Monter un projet de signalisation/ information/ éducation afin de maximiser l'expérience et l'utilisation des infrastructures du parc Alcide-Reid, en plus de faire valoir la nature du parc à vocation inclusive et accessible aux personnes handicapées.</p>				X	X				<p>En collaboration avec les partenaires, des solutions ont été évaluées et des panneaux d'affichage éducatif, d'interprétation ou de signalisation ont été ajoutés pour maximiser l'utilisation des infrastructures du parc Alcide-Reid par les personnes handicapées et les citoyens.</p>		X	

VIE COMMUNAUTAIRE, PARTICIPATION CITOYENNE ET ORGANISMES

<p>17. La <i>Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH)</i> est une occasion de sensibiliser la communauté.</p>	<p>17.1 Organiser, annuellement, une activité dans le cadre de la SQPH permettant de sensibiliser la population et le personnel municipal en plus de faire participer les personnes handicapées.</p>					<p>X</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir organisé un événement pour souligner la SQPH; • Avoir impliqué plusieurs participants et organismes du milieu (préciser le nombre de partenaires impliqués). 		<p>X</p>	<p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mairesse a souligné la SQPH, qui se déroulait du 1^{er} au 7 juin 2020, lors du conseil municipal du 1^{er} juin; • Le matériel promotionnel de l'OPHQ, intitulé <i>Parce que chaque geste compte</i>, a été publicisé sur notre page Facebook. <p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le matériel promotionnel de l'OPHQ pour la 25^e édition, intitulée <i>Une société plus inclusive, un geste à la fois</i>, a été publicisé sur notre page Facebook; • Un document a été produit et distribué pour présenter les actions municipales pour l'accessibilité universelle; • La SQPH est soulignée dans le calendrier MADA; • Distribution, aux partenaires, des troussees SQPH sur les incapacités physiques et le trouble du spectre de l'autisme; • Création d'une affiche présentant un bilan de l'accessibilité universelle à Saguenay; • Publication d'un article visant à reconnaître les actions réalisées par le personnel dans le journal interne « <i>Le Messenger</i> », distribué aux employés.
--	--	--	--	--	--	----------	---	---	--	----------	---

18. Des salles pouvant être louées aux organismes sont situées dans des bâtiments municipaux accessibles.	18.1 Chaque année, mettre à jour la liste des salles à louer aux organismes situées dans des lieux accessibles et la diffuser auprès du milieu.					X		<ul style="list-style-type: none"> • Avoir mis à jour la liste des locaux accessibles dans les trois arrondissements, et ce, chaque année; • Avoir diffusé l'information auprès des organismes du milieu; • Recenser le nombre de locations annuelles de salles accessibles. 	X		2020 : La liste a été mise à jour et publiée dans la 2 ^e édition/août 2019 du <i>Guide des services offerts aux personnes handicapées</i> . Ce guide a été mis en ligne sur le site <i>Web</i> de la Ville et est disponible, en version papier, dans les bâtiments municipaux auprès des organismes du milieu et des citoyens.
	18.2 Informer les employés impliqués en matière de service aux citoyens des lieux adaptés dans lesquels des salles peuvent être réservées.	X	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • CC; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'information a été diffusée aux employés impliqués dans le service aux citoyens; • Les employés ont demandé au locateur si la salle à réserver devait être accessible et, si oui, ils l'ont noté en vue de recenser le nombre de locations dans des lieux accessibles. 	X	
19. Les enfants en situation de handicap, présents aux camps de jour municipaux, participent avec les autres enfants aux activités; parfois moyennant certaines adaptations.	19.1 Faire vivre à tous les enfants des camps de jour une ou des activités de sensibilisation à l'acceptation des différences.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ); • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir tenu au moins une activité de sensibilisation dans chaque site de camp de jour (spécifier le nombre d'enfants sensibilisés).	X		2020-2021 : Des propositions d'activités ont été soumises aux équipes des camps de jour.

20. Comme tout autre citoyen, les personnes handicapées doivent pouvoir participer à la vie politique.	20.1 Faciliter l'accès aux bureaux de consultation ou favoriser les consultations en ligne.					X	<ul style="list-style-type: none"> • Service des communications et des relations avec les citoyens; • Conseil municipal; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Des actions ont été posées pour faciliter la participation des personnes handicapées aux consultations.		X	<p>2021 : Une salle de la cour municipale, située à l'Hôtel de ville de Saguenay est disponible pour rencontrer un élu ou un fonctionnaire le vendredi et, sous toutes réserves, le jeudi.</p>
	20.2 Faciliter l'accès aux séances du conseil municipal.					X	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir évalué la possibilité de diffuser, en direct, les séances du conseil municipal; • Avoir évalué la possibilité de permettre aux citoyens de poser des questions à distance, par courriel. 		X	<p>2020-2021 : Tous les conseils municipaux sont diffusés, en direct, sur le site <i>Web</i> de la Ville. Chaque conseil est ensuite disponible dans la section des vidéos, 24 heures après la tenue de la séance de conseil. Ils sont également diffusés à la télévision sur la chaîne <i>MaTV</i>.</p>	
21. L'accès au logement adapté est difficile.	21.1 Recueillir de l'information à propos des difficultés vécues par les personnes handicapées à la recherche d'un logement adapté et collaborer avec le comité <i>Accès à l'habitation</i> de la municipalité afin de leur fournir des renseignements sur le sujet.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir recueilli des renseignements à propos de la problématique d'accès au logement adapté pour les citoyens en situation de handicap à Saguenay; • Avoir communiqué toute information ou référence pertinente au comité <i>Accès à l'habitation</i>; • Collaborer avec le comité <i>Accès à l'habitation</i>, au besoin. 		X	

ÉVÉNEMENTS													
<p>22. La Ville de Saguenay possède un inventaire d'équipements spécialisés qui sont prêtés aux promoteurs d'événements.</p>	<p>22.1 Dans l'inventaire, prévoir des équipements qui favorisent la participation des personnes handicapées (cache-fils, tables à pique-nique adaptées, etc.).</p>	X	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> Comité de soutien aux événements; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service des immeubles et des équipements motorisés; Service des travaux publics; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de tables à pique-nique adaptées disponible a augmenté et un ratio obligatoire est imposé aux promoteurs; Le modèle de cache-fils utilisé a été modifié pour faciliter les déplacements des personnes handicapées; La Ville se dote d'autres équipements adaptés, selon les besoins (spécifier l'équipement). 		X		<p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Six tables à pique-nique adaptées ont été fabriquées et ajoutées à l'inventaire d'équipements destinés aux promoteurs d'événements; Dorénavant, un ratio 1/7 est imposé (1 table adaptée pour 7 tables régulières); De nouveaux cache-fils ont été achetés pour faciliter les déplacements des personnes handicapées. <p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Trois paires de rampes pour personnes à mobilité réduite qui s'adaptent et cache-fils ont été achetés.
<p>23. Il peut être difficile pour les personnes handicapées d'assister ou de participer à des événements culturels, sportifs ou communautaires par manque d'accessibilité.</p>	<p>23.1 Créer un aide-mémoire de l'événement accessible et inclusif pour outiller les promoteurs d'événements.</p>	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> Comité de soutien aux événements; SC Loisir – Sports & vie communautaire; SC Loisir – Culture; Service des communications; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<p>Un aide-mémoire a été conçu et diffusé sur le site <i>Internet</i> de la Ville.</p>		X		<p>2020-2021 :</p> <p>Une collaboration a été établie avec le <i>Service du développement durable et de l'environnement</i> pour la création d'un guide des événements durables et accessibles, incluant une section sur l'accessibilité universelle des événements.</p>	

	23.2 Sensibiliser les promoteurs aux principaux aspects d'un événement accessible et faire valoir les avantages d'être inclusif.						X		<ul style="list-style-type: none"> • Un outil de sensibilisation a été créé et distribué à différents promoteurs (spécifier le nombre de promoteurs); • Le promoteur respecte les recommandations du comité de soutien aux événements. 	X			<i>Le Guide des événements durables et accessibles sera disponible en 2022.</i>
	23.3 Lorsque la Ville agit à titre de promoteur d'un événement, s'assurer d'avoir un parcours sans obstacles et d'appliquer les mesures nécessaires à l'accessibilité de l'événement.						X		<ul style="list-style-type: none"> • Les gestionnaires (préciser le nombre) ont reçu un aide-mémoire de l'événement accessible; • L'accessibilité des événements municipaux a été évaluée et des solutions ont été mises en place pour un parcours sans obstacles, au besoin. 				
24. Les événements grand public doivent permettre la participation des personnes handicapées.	24.1 Sensibiliser les promoteurs à inclure des volets pour les personnes handicapées dans des événements grand public.	X	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> • Comité de soutien aux événements; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir sensibilisé au moins deux promoteurs à l'inclusion d'un volet pour les personnes handicapées aux événements grand public; • Offrir aide et référence aux promoteurs intéressés à inclure un volet pour personnes handicapées. 	X			

MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

25. Nécessité d'avoir des rencontres d'échanges et de mises à jour de l'information entre les organismes et différents services de la Ville.	25.1 Maintenir les sous-comités qui réunissent des membres du comité consultatif et du comité de travail afin de déployer les actions inscrites au PAIPH.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • CT. 	Nombre de sous-comités actifs et de rencontres tenues annuellement.		X	<p>2020 : Comité consultatif : 1 rencontre Comité de travail : 0 rencontre</p> <p>Les sous-comités ont été maintenus (nombre de rencontres) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loisir – Sports, plein air & vie communautaire (1); • Sécurité, prévention & intervention (1). <p>2021 : Comité consultatif : 2 rencontres Comité de travail : 1 rencontre</p> <p>Les sous-comités ont été maintenus (nombre de rencontres) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement urbain & lieux publics (1); • Loisir – Sports, plein air & vie communautaire (1); • Sécurité, prévention & intervention (1).
	25.2 Organiser une rencontre avec les membres du CC et du CT afin d'identifier les priorités du prochain plan d'action.				X			Une rencontre a été organisée au cours de la dernière année du plan d'action 2019-2022 et les priorités du prochain plan d'action ont été identifiées.		X	

	25.3 Spécifier le type ou le niveau de participation des partenaires au PAIPH afin de maximiser leur apport au plan d'action.					X			<ul style="list-style-type: none"> • Une activité a été réalisée et le niveau de participation des partenaires est connu; • Les partenaires sont interpellés conditionnellement à leur capacité d'implication; • Le nombre d'heures d'implication des partenaires au PAIPH a été quantifié et valorisé. 	X		
26. Favoriser les échanges entre les organismes et la municipalité pour les suivis d'information et de projets ainsi que la mise en œuvre du plan d'action.	26.1 Maintenir la ressource permanente attirée à la mise en œuvre du PAIPH pour faciliter les liens entre les organismes et la Ville.					X	<ul style="list-style-type: none"> • Service des ressources humaines; • Comité de travail; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	La ressource attirée au PAIPH a été maintenue.		X		<p>2020 : Agent de projet non remplacé.</p> <p>2021 : Une nouvelle ressource a été embauchée.</p>

<p>27. Divers programmes, recherches et projets sont développés dans les autres municipalités du Québec à l'égard des personnes handicapées.</p>	<p>27.1 Participer aux études portant sur le sujet, à certains colloques et programmes afin de faire connaître les actions du PAIPH.</p>					X	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<p>La Ville de Saguenay a participé à des études, des colloques ou des programmes pertinents en lien avec les personnes handicapées.</p>	X			<p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation AQLP – Inclusivité dans les installations municipales. <p>2021 : Participation aux sondages, colloques, formations ou ateliers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Colloque EspaceMuni – Parcours inclusif; • Conférence AQLM – Gestion transversale des équipes; • Formation AQLM – Inclusivité dans les installations municipales face à la réalité; • Atelier de sensibilisation et d'information sur l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées dans les municipalités québécoises; • Participation au sondage du laboratoire PAR-KT de l'Université McGill – Indice d'inclusion de la santé communautaire des enfants (Child Community Health Inclusion Index [CHILD-CHII]); • Participation au lancement de la <i>Centrale régionale de prêts d'équipements adaptés du SLSJ</i>; • Forum plein air; • 13^e Rencontre provinciale du RMA; • Participation au sondage en ligne et groupe de discussion – École de réadaptation, Université de Montréal sur les besoins de formation des municipalités québécoises pour l'inclusion des personnes handicapées.
--	--	--	--	--	--	---	---	--	---	--	--	--

	27.2 Collaborer avec les autres municipalités ayant un plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour partager les expériences et projets.					X			Des discussions ont eu lieu avec d'autres municipalités (identifier le nom des municipalités et le sujet).	X		<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec d'autres municipalités du Québec par l'échange d'information au sujet des balançoires adaptées, utilisées dans nos parcs respectifs; • Table du réseau des grandes villes MADA pour adresser la problématique du transport adapté.
28. L'implication des différents services municipaux envers l'accessibilité universelle diverge.	28.1 Identifier des agents multiplicateurs dont le rôle principal sera de contaminer le personnel de son service à l'accessibilité universelle.					X	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de travail; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Un ou des agents ont été identifiés (spécifier le nombre d'agents et leur service respectif).	X		2020 : Deux agents ont été identifiés : <ul style="list-style-type: none"> • Service des travaux publics; • Service des immeubles et des équipements motorisés. 	
	28.2 Définir le rôle des agents multiplicateurs ainsi que les moyens à utiliser pour sensibiliser leurs collègues.					X		Le rôle des agents est défini et des stratégies ou moyens ont été identifiés.	X		2020 : Le rôle d'un agent multiplicateur a été défini. Certains moyens ont été identifiés pour sensibiliser le personnel du Service des travaux publics.	
	28.3 Poser différentes actions choisies en fonction des réalités de chaque service afin d'élever le niveau de conscience générale au sujet de l'accessibilité universelle.					X		Des actions spécifiques ont été réalisées par les agents multiplicateurs dans leur service (spécifier la nature des actions et le nombre d'employés impliqués).				

29. Les personnes handicapées utilisent régulièrement les pistes cyclables.	29.1 Assurer une vigie dans le développement, l'entretien et l'aménagement du réseau cyclable de la ville de Saguenay.					X	<ul style="list-style-type: none"> • Service du génie; • Service des travaux publics; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel dédié à l'entretien des pistes cyclables porte attention à ne pas obstruer les voies de circulation; • Lors de l'aménagement ou de la réfection de pistes cyclables, les éléments relatifs à l'accessibilité sont pris en compte. 				
30. Il existe des difficultés en lien avec le partage des pistes cyclables entre les différents utilisateurs.	30.1 Poursuivre la sensibilisation des utilisateurs d'aide à la mobilité motorisé (AMM) à la cohabitation sur les pistes cyclables.					X	<ul style="list-style-type: none"> • Association du Horst de Kénogami; • CC; • Service des communications; • Service du génie; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	La sensibilisation des utilisateurs d'aide à la mobilité motorisée (AMM) à propos de la cohabitation sur les pistes cyclables s'est poursuivie.		X		<p>2020-2021 : Vidéo, dépliant et consignes de sécurité sont disponibles sur le site <i>Internet</i> de la Ville.</p> <p>Une mise à jour de l'information a été faite sur le site <i>Web</i> de la Ville.</p>
	30.2 Poursuivre l'installation des panneaux de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse sur les pistes cyclables.			X				Avoir étendu la campagne de sensibilisation par l'installation des panneaux aux arrondissements de Chicoutimi et de La Baie.				<i>Action annulée</i>

SECTION 5 SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION

- Service de sécurité incendie
- Service de police et cour municipale



SECTION 5

SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION

OBJECTIFS

- Aménager des environnements sécuritaires;
- Accroître le sentiment de sécurité et la sécurité physique des personnes handicapées;
- Favoriser l'adaptation des divers types d'interventions menées par les policiers et pompiers en situation d'urgence auprès des personnes handicapées.



OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES 2020-2021
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE												
1. Sur le nombre total de citoyens en situation de handicap à Saguenay, certains seraient admissibles au <i>Programme secours adaptés Saguenay</i> , mais n'en connaissent pas l'existence ou hésitent à s'y inscrire.	1.1 Vulgariser l'information et développer les outils nécessaires à la promotion du programme.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Sécurité, prévention et intervention; • Service de sécurité incendie; • Office municipal d'habitation (OMH); • Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du SLSJ (CIUSSS); • Service de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir simplifié le contenu et développé des outils de communication destinés à la promotion; • Les nouveaux outils de communication ont été diffusés sur le site <i>Internet</i>. 	X			<p>2020 : Il a été décidé de simplifier le nom du <i>Programme d'intervention en mesures d'urgence auprès des personnes handicapées vulnérables</i> pour « <i>Programme de secours adaptés</i> ».</p> <p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création du visuel; • Slogan; • Dépliant; • Affiche; • Vidéo de sensibilisation; • Mise à jour du formulaire d'inscription et des méthodes d'inscription.

	1.2 Établir une liste de partenaires en contact avec la clientèle cible du programme et les rencontrer pour améliorer la visibilité du programme	X	X	X						<ul style="list-style-type: none"> • Avoir rencontré les partenaires identifiés et avoir établi une collaboration pour le référencement des personnes admissibles au programme; • Le nombre d'inscriptions au programme a augmenté. 	X			2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Le programme étant en restructuration, il n'y a pas eu d'avancement auprès des partenaires; • En 2021, 260 personnes sont inscrites au programme.
	1.3 Promouvoir le programme auprès des citoyens en situation de handicap et du milieu œuvrant auprès des personnes handicapées.						X			<ul style="list-style-type: none"> • La promotion du programme a été effectuée auprès du milieu œuvrant auprès des personnes handicapées; • Des actions promotionnelles ont fait connaître aux citoyens l'existence du programme; • Le nombre d'inscriptions au programme a augmenté. 	X			2020-2021 : Il est planifié de promouvoir le programme à l'été 2022, sous sa nouvelle appellation et sa nouvelle image.
2. Il est important d'effectuer des exercices d'évacuation dans les bâtiments publics fréquentés par des personnes handicapées.	2.1 Lister les organismes pour personnes handicapées fréquentant les bâtiments municipaux et prioriser ceux où des exercices devraient avoir lieu.	X							<ul style="list-style-type: none"> • Service de sécurité incendie; • SC Sécurité, prévention et intervention. 	Les bâtiments municipaux fréquentés par les organismes pour personnes handicapées sont connus et une liste des priorités a été établie.		X		2020-2021 : Une liste a été fournie au Service de sécurité incendie. Les bâtiments fréquentés par les organismes sont connus.

	2.2 Planifier et pratiquer un exercice d'évacuation dans les édifices municipaux ayant été priorisés en fonction de leur fréquentation par des personnes handicapées.						X						Au moins un exercice d'évacuation par année dans des édifices municipaux fréquentés par des personnes handicapées a eu lieu.	X			2021 : Les bâtiments suivants ont été ciblés : Pavillon Saint-Raphaël : <ul style="list-style-type: none"> • Association pour la promotion des droits des personnes handicapées (APDPH). 1450, boul. Saguenay Est : <ul style="list-style-type: none"> • Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (ADHIS).
	2.3 Effectuer des exercices d'évacuation, à la demande, dans des établissements publics fréquentés par des personnes handicapées.						X						À la demande d'un établissement public, un exercice d'évacuation impliquant des personnes handicapées a été effectué (préciser le nombre de personnes handicapées présentes).				

SERVICE DE POLICE ET COUR MUNICIPALE

3. Il est possible que des obstacles surviennent dans la trajectoire judiciaire lors d'interventions auprès de personnes en situation de handicap.	3.1 Analyser la trajectoire judiciaire et valider où des obstacles pourraient survenir.	X	X										La trajectoire judiciaire a été analysée et la validation des obstacles pouvant survenir lors d'interventions auprès des personnes handicapées a été réalisée.	X			2020-2021 : La trajectoire judiciaire a été analysée et les obstacles validés.
	3.2 Si des obstacles ont été identifiés, valider les possibilités d'amélioration afin de réduire ou d'éliminer ces obstacles.					X							Aux obstacles identifiés, des recommandations d'amélioration ont été faites et des modifications aux directives dans les protocoles d'intervention ont été effectuées, au besoin.	X			2020-2021 : Des corrections ont été effectuées pour faciliter l'accès au comptoir du Service des affaires juridiques et du greffe (paiement de constats d'infraction) :

													<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de portes automatiques; • Ajout de boutons-poussoir; • Revêtement de sol remplacé (céramique); • Verre du guichet remplacé pour ajouter une ouverture de service pour les personnes handicapées; • Banc déplacé pour donner accès au guichet aux personnes handicapées.
4. Les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées ne sont pas toujours respectés.	4.1 Sensibiliser la population afin de faire respecter les espaces de stationnement réservés.					X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Sécurité, prévention et intervention; • Service des communications; • Service de police. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des rappels de la campagne de sensibilisation ont été réalisés, au moins une fois par année; • Nombre de dépliants distribués. 		X		<p>2020 : La municipalité s'est qualifiée, à titre de finaliste, au prix « <i>À part entière 2020</i> » de l'OPHQ, pour la campagne de sensibilisation au respect des stationnements pour personnes handicapées « <i>Voulez-vous ma place? Prenez aussi mon handicap!</i> ».</p>	
	4.2 Déployer des opérations policières pour faire respecter les espaces réservés aux personnes handicapées.					X		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations policières effectuées et de constats d'infraction remis; • Un bilan des statistiques à propos des constats d'infraction remis est fait à la dernière année pour voir l'évolution et l'incidence des opérations policières et de la sensibilisation. 		X			

5. Les piétons et les conducteurs sont parfois imprudents et ne respectent pas les traverses piétonnes, ce qui pourrait causer un accident occasionnant des limitations physiques ou psychologiques aux personnes impliquées.	5.1 Sensibiliser les citoyens à l'importance de respecter les traverses piétonnes et aux conséquences pouvant découler de leur non-respect.					X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Sécurité, prévention et intervention; • Service de police; • Service des communications; • SAAQ. 	La campagne de sensibilisation et d'éducation aux traverses piétonnes a été publiée au moins une fois par année (volet communication/sensibilisation).	X	<p>2020 : Une campagne de sensibilisation s'est déroulée du 19 au 30 octobre.</p> <p>2021 : La campagne de sensibilisation et d'éducation aux traverses piétonnes a eu lieu du 22 octobre au 5 novembre.</p>
	5.2 Tenir des activités de sensibilisation auprès des groupes cibles.					X	<ul style="list-style-type: none"> • SAAQ; • Service de police. 	Des groupes cibles ont été rencontrés et sensibilisés (volet éducation/sensibilisation) (préciser le nombre d'activités tenues et de personnes sensibilisées).	X	
	5.3 Rencontrer les organismes pour personnes handicapées et leur clientèle pour faire connaître les règles de sécurité routière.					X		Au moins un organisme a été rencontré (nombre de participants).	X	
	5.4 Déployer des opérations policières pour faire respecter les traverses piétonnes.					X		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations policières effectuées et de constats d'infraction émis; • Un bilan des statistiques à propos des constats d'infraction émis est fait à la dernière année pour voir l'évolution et l'incidence des opérations policières et de la sensibilisation. 	X	<p>2021 : Lors de la campagne de sensibilisation aux traverses piétonnes, il y a eu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 62 opérations policières; • 7 avertissements; • 14 constats d'infraction émis.

6. Il y a des difficultés quant au partage des pistes cyclables entre les différents utilisateurs.	6.1 Sensibiliser les utilisateurs d'AMM à la cohabitation sur les pistes cyclables.					X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Sécurité, prévention et intervention; • Service de police; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Les patrouilleurs à vélo ont sensibilisé des utilisateurs d'AMM à propos de la cohabitation sur les pistes cyclables.		X		2020–2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Des patrouilleurs à vélo ont sensibilisé les utilisateurs des pistes cyclables; • Une vidéo promotionnelle a été réalisée pour sensibiliser la population au sujet de la cohabitation sur les pistes cyclables.
7. Les règles de sécurité routière ne sont pas toujours connues des utilisateurs d'aide à la mobilité motorisée (AMM) et il faut assurer une cohabitation harmonieuse des usagers de la route, vu l'augmentation de l'utilisation des AMM.	7.1 Informer les utilisateurs d'AMM (personnes handicapées et aînées) à propos des règles visant à assurer leur sécurité.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Sécurité, prévention et intervention; • Municipalité amie des aînés (MADA); • Service de police; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un outil d'information a été développé et distribué aux utilisateurs d'AMM. 			X	
	7.2 Organiser une activité de sensibilisation et d'information s'adressant aux utilisateurs d'AMM.					X		<ul style="list-style-type: none"> • Une activité de sensibilisation a été organisée auprès des utilisateurs d'AMM (préciser la date, le lieu et le nombre de personnes sensibilisées). 			X	
	7.3 Promouvoir le projet pilote du MTMDET au sujet des aides à la mobilité motorisée.					X		<ul style="list-style-type: none"> • Avoir distribué des dépliants du projet pilote aux utilisateurs et distributeurs d'AMM; • Nombre de dépliants distribués. 		X	2020–2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Des dépliants du programme ont été distribués auprès de la clientèle visée et par nos organismes partenaires; • Une page est dédiée à la campagne sur notre site <i>Internet</i>. Une mise à jour a été effectuée en octobre 2021. 	

SECTION 6

TRANSPORT

- Transport en commun et transport adapté



SECTION 6 TRANSPORT

OBJECTIFS

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures de transport;
- Aménager des environnements accessibles;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.



OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES 2020-2021	
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025		
TRANSPORT EN COMMUN ET TRANSPORT ADAPTÉ													
1. Certains arrêts d'autobus du transport régulier ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap et rendent l'utilisation du transport difficile.	1.1 Cibler les lieux d'affluence des personnes handicapées et identifier le ou les circuits d'autobus à proximité de ces lieux.	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> • Comité STS; • CC; • Société de transport du Saguenay; • Service du génie; • Service des travaux publics. 	Avoir visité des lieux d'affluence des personnes handicapées et identifié le ou les circuits correspondants.				X	

	1.2 Prioriser les arrêts selon le potentiel de fréquentation, analyser leur accessibilité (trottoir, traverse, déneigement, etc.) et produire un rapport indiquant les recommandations d'amélioration pour favoriser un parcours sans obstacle.			X	X					<ul style="list-style-type: none"> • Des arrêts et circuits ont été priorisés et les difficultés d'accessibilité ont été analysées; • Un rapport a été produit et des recommandations d'amélioration émises afin de favoriser un parcours sans obstacle pour les personnes handicapées. 	X			2020 : Des travaux ont été effectués à la traverse piétonne située à l'intersection des rues Jacques-Cartier Est/de l'Hôtel-Dieu afin de faciliter l'accès à la station d'autobus du Cégep de Chicoutimi.	
	1.3 Prioriser les actions selon les rapports d'analyse et réaliser les modifications qui s'appliquent.		X	X	X					<ul style="list-style-type: none"> • Des actions d'amélioration ont été priorisées; • Des réfections ou travaux d'amélioration ont été réalisés (préciser la nature des interventions). 	X			2021 : Requête en analyse pour la traverse piétonne située à l'intersection du boulevard de l'Université/rue de la Fondation, à Chicoutimi, pour faciliter l'accès à l'université et au terminus d'autobus de l'UQAC.	
2. L'utilisation du transport en commun régulier peut comporter des obstacles pour les personnes handicapées.	2.1 Identifier les obstacles à l'utilisation du transport en commun pour les personnes handicapées en tenant compte des types de handicap.	X								Avoir identifié des obstacles qui peuvent nuire à l'utilisation du transport en commun pour les personnes handicapées.		X			
	2.2 Analyser et développer des outils qui aideront les personnes handicapées à utiliser le transport en commun régulier en tenant compte des types de handicap.			X	X					<ul style="list-style-type: none"> • CC; • Comité STS; • Société de transport du Saguenay. 					Avoir conçu des outils qui facilitent l'utilisation du transport en commun selon le type de handicap.

3. Pour assurer un service adéquat auprès de la clientèle handicapée, les chauffeurs d'autobus du transport en commun doivent être outillés et formés.	3.1 Identifier les connaissances essentielles qui permettent aux chauffeurs d'assurer un bon service à la clientèle aux personnes handicapées.			X	X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • Comité STS; • Société de transport du Saguenay. 	Les éléments essentiels permettant d'accueillir adéquatement les personnes handicapées dans le transport en commun ont été identifiés.	X	Un comité d'amélioration continue a été mis en place.
	3.2 Développer des outils pouvant aider les chauffeurs à recevoir et dispenser le service de transport en commun aux personnes handicapées.			X	X		<ul style="list-style-type: none"> • Avoir évalué les outils nécessaires aux chauffeurs dans la réalisation de leurs tâches; • Selon le cas, avoir développé ou conçu un ou des outils et les avoir distribués aux chauffeurs. 	X	Un document formatif est en cours de production.
	3.3 Former les chauffeurs à l'accueil des personnes handicapées dans le transport en commun régulier.				X		Avoir mis sur pied une formation spécifique à l'accueil des personnes handicapées et avoir formé les chauffeurs du transport en commun.	X	Une formation spécifique est en cours.
4. L'utilisation du transport adapté étant en croissance, les déplacements des usagers sont plus limités.	4.1 Évaluer la possibilité de mettre en place des modes de transport alternatifs.		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Transport; • Société de transport du Saguenay. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir listé les modes de transport alternatifs et leurs spécificités; • Avoir établi un lien entre les besoins des personnes handicapées et ces modes de transport; • Un rapport d'évaluation est disponible avec des recommandations. 		

SECTION 7
COMMUNICATIONS



SECTION 7 COMMUNICATIONS

OBJECTIFS

- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Sensibiliser la population à l'accessibilité universelle;
- Informer les personnes handicapées à propos des services et infrastructures municipales accessibles;
- Promouvoir les actions et réalisations du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH).



OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES 2020-2021
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
1. Les efforts de la Ville relativement à l'accessibilité universelle ainsi que les projets réalisés dans le cadre du plan d'action gagneraient à être connus de l'ensemble de la population.	1.1 Rédiger un « Info-PAIPH », deux fois par année et le diffuser auprès des citoyens inscrits au bulletin d'information.					X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Communication; • Service des communications; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux « Info-PAIPH » ont été envoyés aux abonnés et mis en ligne sur le site <i>Internet</i> de la Ville. • Nombre d'abonnés. 		X		2020 : Deux <i>Info-PAIPH</i> ont été envoyés aux abonnés (janvier et avril).

	1.2 Publier de l'information à propos des activités, actualités et projets sur le site <i>Internet</i> de la Ville (alimenter la section <i>Services aux personnes en situation de handicap</i>).					X		Nombre et nature des articles diffusés sur le site <i>Web</i> municipal.	X		2020-2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Un article pour la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i>; • Un article pour la <i>Journée internationale des personnes handicapées</i>; • Un article dans le <i>Bulletin Culture – Hiver</i>.
	1.3 Concevoir une vidéo faisant valoir les différentes réalisations et projets du PAIPH et la diffuser au public.	X						Une vidéo a été conçue et diffusée au public (détailler les moyens de communication utilisés).	X		
	1.4 Déployer différents moyens de communication pour faire connaître le PAIPH à la population.					X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Communication; • Service des communications; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Moyens de communication utilisés pour faire la promotion du PAIPH et des projets.	X		2020-2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Bulletin d'information <i>Info-PAIPH</i> (85 abonnés); • Envois courriel d'information à nos partenaires et organismes; • Publications Facebook; • Site Internet de la municipalité; • Dépliants; • <i>Guide des services offerts aux personnes handicapées</i> (250 distribués); • Affiches publicitaires; • Communiqués de presse; • Bulletin d'information <i>Info-MADA</i> (300 abonnés).
2. Les documents produits par la Ville ne sont pas toujours accessibles pour les personnes handicapées.	2.1 Planifier une rencontre d'information avec les professionnels des communications de la Ville afin de les sensibiliser à concevoir et développer du matériel d'information et de communication accessible aux personnes handicapées.		X				<ul style="list-style-type: none"> • SC Communication; • Service des communications; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Une rencontre d'information a eu lieu avec le Service des communications et des renseignements, à propos des meilleures pratiques pour la production de matériel d'information et de communication accessible, leurs ont été transmis.	X		2021 : Le guide de l'OPHQ « <i>Élaborer et produire des documents accessibles : un guide de bonnes pratiques</i> » a été distribué aux nouveaux employés du Service des communications.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous les collaborateurs pour leur mobilisation et leur implication dans la rédaction et la mise en oeuvre de ce plan d'action quadriennal qui vise l'intégration des personnes handicapées de la Ville de Saguenay pour 2019, 2020, 2021 et 2022.



Et ses collaborateurs :



Groupement des Organismes
de Personnes Handicapées
du Saguenay-Lac-St-Jean



ARLPH
SAGUENAY
LAC-SAINT-JEAN



ASSOCIATION RENAISSANCE
DES PERSONNES TRAUMATISÉES CRÂNIENNES
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



A.P.D.P.H.



Centre de réadaptation en déficience physique



SOCIÉTÉ DE
TRANSPORT
DU SAGUENAY



L'Association pour le développement
de la personne handicapée
intellectuelle du Saguenay



Agir par nos différences!



INTERASSOCIATION
DES PERSONNES HANDICAPÉES DU SAGUENAY



Autisme
Saguenay-Lac-Saint-Jean



Québec

CRDITSA

- Conseil des aînés de la Ville de Saguenay
- Citoyens bénévoles en situation de handicap de la Ville de Saguenay